

RAPPORT D'IMPACT DE BETTER MINING COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 2022

et Rapport d'étape 5 du Guide de l'OCDE



**ENCOURAGER LE CHANGEMENT.
LÀ OÙ IL COMPTE VRAIMENT.**

rcsglobal.com
Part of SLR

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	3
AVANT-PROPOS	4
TABLEAU DE BORD DES DONNÉES POUR 2022	6
NOS PARTENAIRES ET SOUTIENS EN 2022	7
À PROPOS DE BETTER MINING	8
À QUOI RESSEMBLE UNE COMMUNAUTÉ MINIÈRE ?	14
LA FORMATION ET LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS PAR BETTER MINING	20
LA PRISE EN MAIN DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES PAR LES PARTIES PRENANTES LOCALES	30
AU-DELÀ DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES, un élan vers la gestion proactive/prédictive des risques	36
CRÉER DES LIENS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR	46
EXPANSION DE BETTER MINING AU SECTEUR EMAPE DE MICA À MADAGASCAR	52
FINANCIAL REPORT 2022	58
LIMITES	62

GLOSSAIRE

3T	étain, tantale et tungstène	EPI	Équipement de protection individuelle
3TG	étain, tantale, tungstène et/ou or	COTECCO	Combattre le travail des enfants dans les mines de cobalt de la République Démocratique du Congo
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle	OIT	Organisation internationale du travail
CAP	Plan d'actions correctives	CARITAS - CAFOD	Agence catholique pour le développement outre-mer
CEEC	Centre d'expertise d'évaluation et de certification	ONG	Organisation non-gouvernementale
RDC	la République démocratique du Congo	GIZ	Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit GmbH (en français : agence de coopération internationale allemande pour le développement)
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives	SCOMIKAS	Société coopérative minière de Kasombo
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	UCK	Usine à Cuivre de Kolwezi
GBA	Global Battery Alliance	COMAKAT	Coopérative minière et artisanale de Katanga
OING	Organisation internationale non-gouvernementale	UE	Union européenne
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	GES	Gaz à effet de serre
RMI	Responsible Minerals Initiative	TE	travail des enfants
SAEMAPE	Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (agence gouvernementale congolaise responsable de la formation et de la réglementation des exploitations minières artisanales et à petite échelle)	RNB	Revenu national brut
MA	Mécanisme en amont	CAHRA	Zones de conflit et à haut risque
PFTE	Pires formes de travail des enfants	NU	Nations Unies
MST	Maladies sexuellement transmissibles		
SST	Santé et sécurité au travail		

AVANT-PROPOS

Nous publions pour la deuxième année consécutive notre Rapport d'impact de Better Mining, qui documente le travail que nous faisons pour soutenir et améliorer le secteur minier artisanal. Bien que notre attention se concentre principalement sur la région des Grands Lacs en Afrique, le succès continu de l'approche de Better Mining conduit progressivement à son adoption dans d'autres régions, comme Madagascar, et dans d'autres chaînes d'approvisionnement en matières premières, comme celles du mica. Nous sommes fiers de la répliquabilité confirmée, de l'impact et de la croissance continue de notre programme, mais nous restons également pleinement conscients des défis qu'impliquent l'intégration de conditions plus sûres et plus justes dans cette partie très complexe de l'industrie minière mondiale.

Pour les lecteurs qui ne connaissent pas Better Mining, nous sommes devenus le prestataire de surveillance, d'assurance et de traçabilité le plus reconnu et le plus fiable de l'ensemble du secteur des EMAPE. Notre travail a commencé plus précisément sur le terrain, en nous fondant sur une connaissance contextuelle et approfondie de l'environnement des EMAPE et des défis pratiques liés à la supervision d'une production responsable sur les sites d'EMAPE.

Notre solution d'amélioration repose sur une présence physique continue sur site et sur l'exploitation de la technologie pour enregistrer, consolider et partager en permanence les données de risque des sites d'EMAPE où nous sommes présents. Recommander des plans d'actions correctives (CAP) aux parties prenantes locales pour qu'elles mettent en œuvre les améliorations et assurer un suivi des progrès qu'elles réalisent en contrôlant le statut d'exécution de ces actions correctives est une approche qui a réellement fait ses preuves. **De cette façon, nous pouvons renforcer la transparence relative aux conditions réelles sur les sites d'EMAPE et accompagner les améliorations nécessaires, tout en fournissant des assurances aux intermédiaires financiers, aux industries intermédiaires et aux industries en aval mondiales.**

Notre approche est reconnue par les acteurs du secteur et des intervenants clés. Better Mining est un mécanisme en amont (MA) de niveau 1 accrédité par la RMI (Responsible Minerals Initiative). Il est reconnu pour sa mise en œuvre de procédures diligentes conformes au Guide de l'OCDE et pour ses systèmes de gestion d'entreprise fiables. Nous avons également fait l'objet d'une évaluation indépendante effectuée par une entité tierce confirmant que nos politiques et nos pratiques relatives aux 3T sont conformes au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.

C'est cette expérience et ces connaissances pratiques et inégalées, combinées à une approche technique de la surveillance, de la traçabilité et de l'assurance reconnue dans le secteur, qui sous-tend notre réussite. Better Mining est désormais opérationnel sur **44 sites miniers artisanaux** d'exploitation d'étain, de tantale, de tungstène, de cuivre et de cobalt, en République démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda, **couvrant plus de 55 000 exploitants miniers artisanaux** sur l'ensemble des EMAPE de la région des Grands Lacs africains. Nous souhaitons prendre en charge davantage de minerais et nous étendre au-delà du cobalt, du cuivre et des 3TG et dans de nouvelles régions. Cette ambition connaît sa première application pratique, avec le démarrage de notre travail sur le mica à Madagascar.

Les bénéficiaires ultimes des minerais produits par les exploitants miniers artisanaux, et tout particulièrement les minerais servant à la conception des batteries et les minerais stratégiques, doivent s'impliquer et jouer un rôle actif dans l'amélioration du secteur dans l'intérêt des travailleurs. Nous travaillons déjà avec plusieurs des marques internationales qui s'approvisionnent de ces matériaux et nous saluons leur engagement à s'impliquer dans les EMAPE. **Mais nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire. Nous continuons, comme depuis nos origines, à appeler les marques internationales à se joindre à nous pour s'impliquer dans ce secteur et contribuer aux améliorations dans l'intérêt de tous.**

Au cours de l'année écoulée qui fait l'objet de ce rapport, nous avons enregistré 3059 incidents qui ont ensuite été traduits en données de risque exploitables, soit une augmentation de 49 % par rapport à la période précédente. Ces incidents portaient sur des questions de santé et de sécurité, mais aussi sur des préoccupations environnementales ou encore sur les relations au sein de la communauté. **Cependant, ce qui nous distingue, c'est que nous ne nous contentons pas d'identifier les problèmes ; nous travaillons à les résoudre par notre approche collaborative avec les parties prenantes sur le terrain. En 2022, 714 actions correctives ont été recommandées dans le but de générer des changements positifs, parmi lesquelles 526 ont été exécutées ou sont en cours d'exécution par nos partenaires. Un taux de réussite de 79 %.**

Nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance envers toute l'équipe de Better Mining pour son dévouement exceptionnel et son travail assidu pour la réussite du programme. Leur engagement a joué un rôle central dans ce que nous avons réussi à accomplir. Nous exprimons également notre gratitude pour le soutien et les retours positifs de nos partenaires dont la collaboration continue contribue à la continuité de nos avancées.

Bien que nous ayons connu de nombreuses réussites, il reste encore d'importants défis à relever, comme l'adaptation à la réglementation en constante mouvance, la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure traçabilité, ainsi que la nécessité d'encourager des partenariats plus solides dans le secteur en général. En collaborant, nous pouvons faire une différence réelle et durable et garantir que les ressources que nous utilisons sont acheminées et produites de manière responsable, que les travailleurs sont traités équitablement et dignement et que les communautés sont en mesure de prospérer. C'est à ces fins que nous demandons à nos partenaires de nous rejoindre dans cette démarche essentielle vers une exploitation minière responsable et un approvisionnement responsable.



Ana Sarmiento
RCS Global Group
Responsable de Better Mining



Emmanuel Nguéyanouba
RCS Global Group
Responsable senior de Better Mining pour la région Afrique

TABLEAU DE BORD DES DONNÉES POUR 2022

Figure 1: Données du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, relatives à l'ensemble des sites d'EMAPE actifs du programme

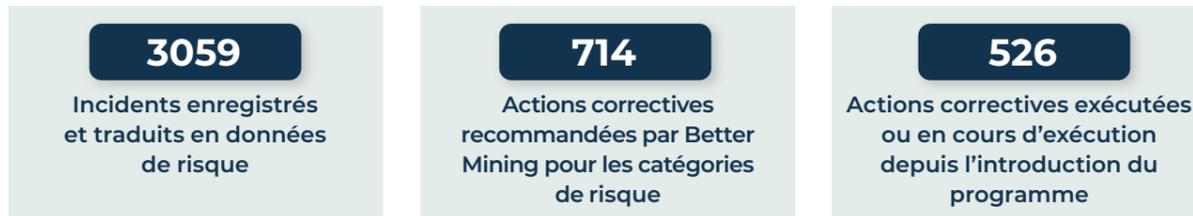


Figure 2: Depuis le lancement du programme

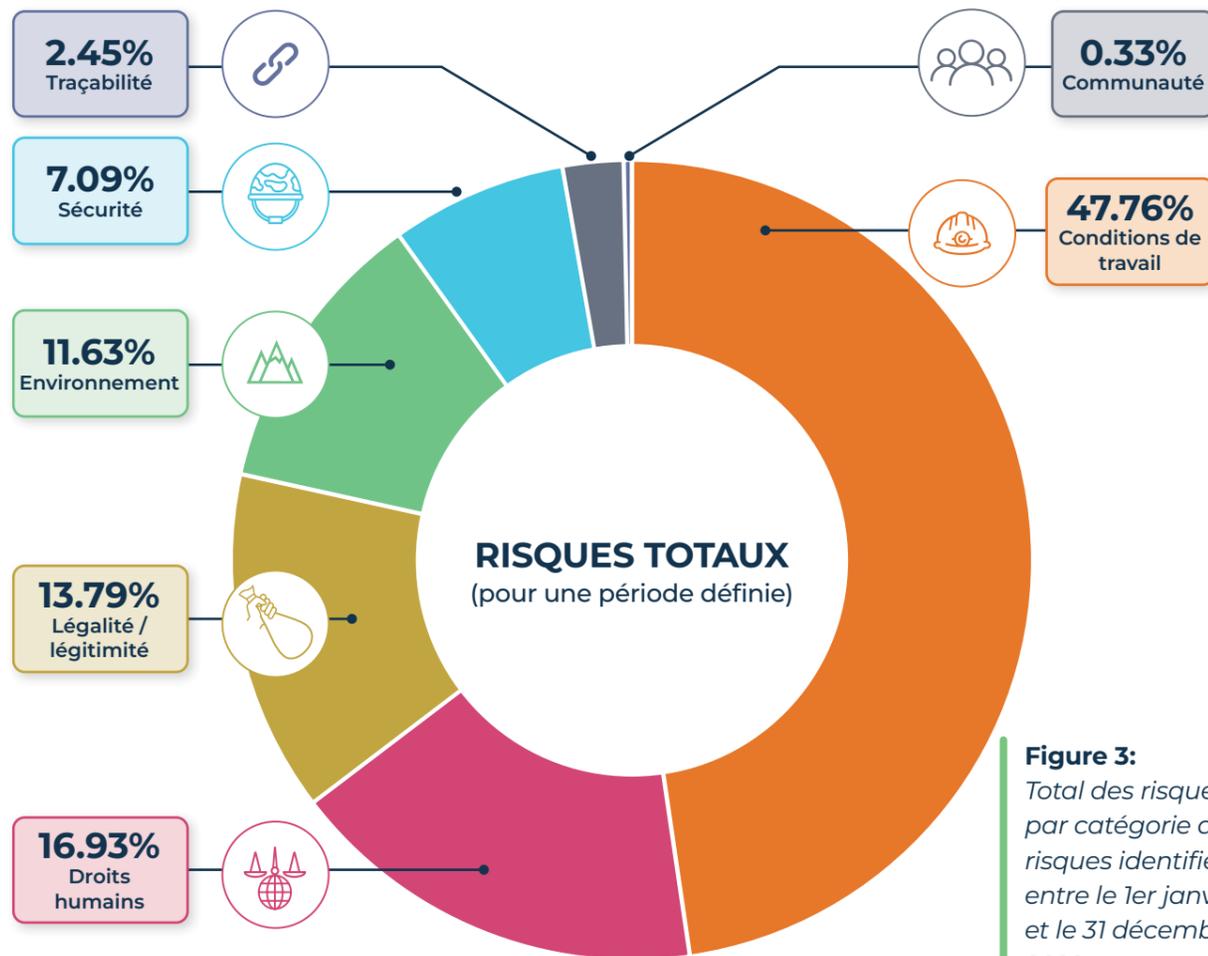
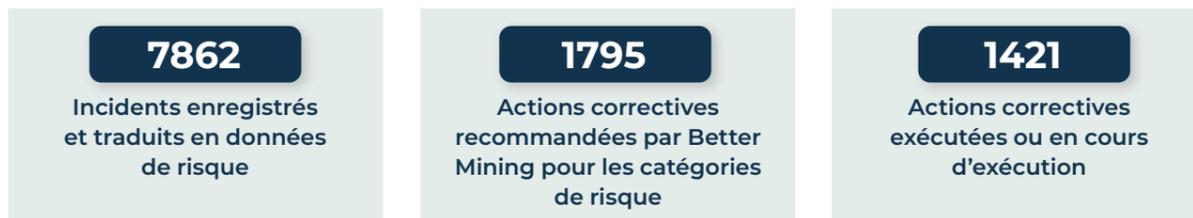


Figure 3: Total des risques par catégorie de risques identifiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

NOS PARTENAIRES ET SOUTIENS EN 2022

Better Mining est le résultat d'une collaboration étroite avec des partenaires et des soutiens de l'industrie et du secteur du développement. Notre engagement commun est d'avoir un impact positif sur le terrain et de promouvoir des normes de diligence

de haute qualité et l'amélioration continue des conditions d'EMAPE dans l'ensemble du secteur. Nous exprimons notre gratitude pour votre soutien et votre engagement indéfectibles.

EN AVAL

INTERMÉDIAIRE

MINES | **COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

PARTENAIRES TECHNIQUES

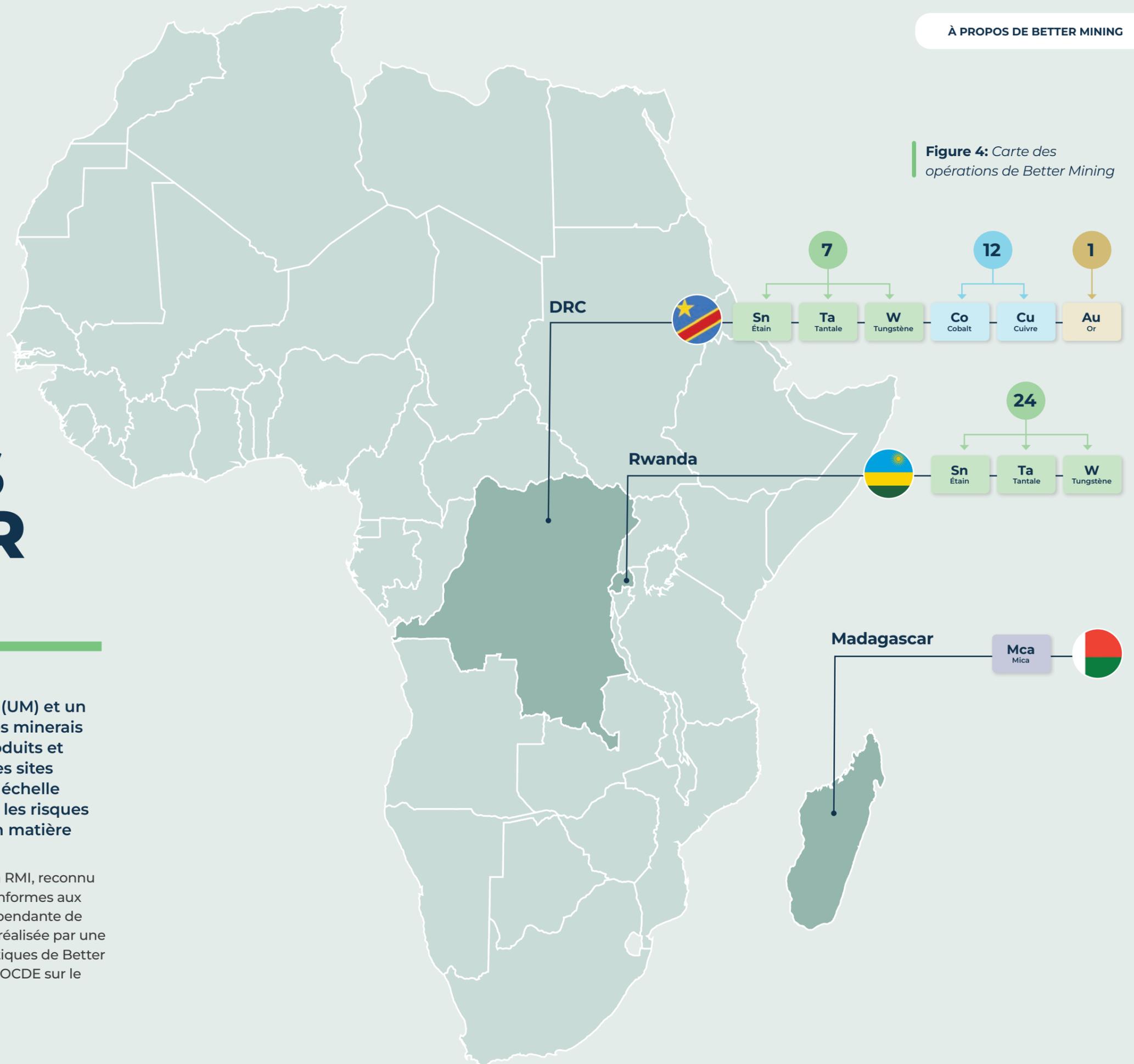
RESOURCES

Better Mining est un mécanisme en amont accrédité ainsi qu'un partenaire de confiance dans le secteur mondiale et l'industrie du développement

À PROPOS DE BETTER MINING

Better Mining est un mécanisme en amont (UM) et un programme d'amélioration indépendant des minerais qui permet la traçabilité numérique des produits et une assurance indépendante et tierce sur les sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans le but d'identifier et de gérer les risques conformément aux exigences mondiales en matière d'approvisionnement responsable.

Better Mining est un MA de niveau 1 accrédité par la RMI, reconnu pour sa mise en œuvre de procédures diligentes conformes aux directives du Guide de l'OCDE. Une évaluation indépendante de l'exécution de Better Mining dans le secteur des 3T réalisée par une entité tierce a confirmé que les politiques et les pratiques de Better Mining sont conformes aux directives du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.



LOCALITÉS ET MATIÈRES PREMIÈRES PRISES EN CHARGE

En 2022, Better Mining a réalisé de grandes avancées, en couvrant plus de 55 000 exploitants miniers artisanaux dans la région africaine des Grands Lacs, sur un total de 44 sites miniers. Au cours de l'année écoulée également, Better Mining a commencé son expansion au secteur d'EMAPE de mica à Madagascar. Better Mining a mené des recherches sur le terrain, examiné les mines et échangé avec tout un ensemble d'interlocuteurs afin d'évaluer les conditions de travail et de déterminer les domaines d'intervention prioritaires.

La démarche de Better Mining a commencé au Rwanda en 2016 par le pilotage de ses services de traçabilité numérique et de soutien à l'exercice du devoir de diligence sur un site

minier de tungstène. Peu de temps après, Better Mining a commencé à développer sa présence et à travailler sur des sites d'étain au Rwanda, où Better Mining continue de fournir des solutions fiables et innovantes pour aider les exploitants miniers à mettre en œuvre, en amont, des procédures conformes à de hautes exigences de diligence. Son déploiement s'est poursuivi dans la RDC voisine, où Better Mining soutient les sites de 3TG et où, depuis 2018, il a permis de développer et d'exécuter avec succès le plus grand programme de ce type dans le secteur du cuivre-cobalt.



MÉTHODOLOGIE

Better Mining utilise un processus continu de collecte de données à la fois globales et précises ainsi qu'une collaboration poussée avec les parties prenantes pour promouvoir le respect du devoir de diligence tel que défini par les normes internationales, nationales et régionales. L'approche de Better Mining fournit un cadre d'intervention conforme aux directives du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence et aux autres directives en matière d'approvisionnement responsable pour identifier et gérer les risques signalés. Cette approche permet de mesurer les risques et d'identifier les responsabilités respectives.

Better Mining emploie et forme des agents de surveillance locaux. Ces agents sont déployés quotidiennement sur les sites d'EMAPE du programme et utilisent une application mobile pour collecter des données sur les incidents et les risques. Les données recueillies sont transmises à la base de données de Better Mining où elles sont soumises à des processus de vérification et d'analyse par les équipes d'experts en risque de RCS Global.

Figure 5: Domaines de risque de Better Mining



L'approche de Better Mining traduit les « incidents » ponctuels (les événements qui se sont produits et qui ont eu un impact négatif sur la chaîne d'approvisionnement) en « risques » (effets potentiellement dangereux). Les experts en risque de RCS Global recommandent ensuite des actions correctives spécifiques aux parties prenantes locales pour qu'elles les exécutent sur les sites d'EMAPE du programme. En tant que mécanisme en amont encourageant l'exercice du devoir de diligence, Better

Mining n'exécute pas lui-même les actions correctives. Il confie plutôt la responsabilité de la mise en œuvre des actions correctives aux parties prenantes locales et contrôle avec attention leurs progrès grâce aux procédures de suivi et d'établissement de rapports.

La procédure de plans d'actions correctives (CAP) de Better Mining s'appuie sur les principes fondamentaux d'une approche multipartite pour une amélioration continue en favorisant l'implication et la collaboration de multiples intervenants. Dans le cadre de

cette procédure, Better Mining fait participer les parties prenantes locales pertinentes à des réunions mensuelles sur chaque site d'EMAPE du programme afin de discuter des risques et de travailler sur les actions correctives recommandées chaque mois par Better Mining. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAP sont suivis avec minutie et des données sont recueillies par Better Mining dans le but de cartographier et de rendre compte de l'amélioration continue des conditions sur chaque site d'EMAPE du

programme. L'an dernier, Better Mining a franchi le cap de l'émission de sa 1000ème action corrective au niveau de l'ensemble des sites de 3TG, de cuivre et de cobalt.

Cette année, Better Mining franchit une autre étape importante en ayant exécuté et fait des progrès sur plus de 1400 actions correctives depuis son lancement. Cela équivaut à un taux de réussite conséquent, de 79 %.

Figure 6: Le fonctionnement de Better Mining



À QUOI RESSEMBLE UNE COMMUNAUTÉ MINIÈRE ?

Better Mining est déployé sur les sites d'EMAPE dans le but d'apporter des améliorations dans les domaines de risques surveillés, et, plus particulièrement, pour garantir le respect des droits humains.

Bien qu'il soit possible de définir les communautés d'EMAPE en s'appuyant sur des généralités, notamment les conditions de travail médiocres, il est important de souligner que chaque communauté minière est un ensemble unique de personnes dans une localité particulière avec des circonstances spécifiques. Sur la base de données recueillies dans le cadre d'une collaboration de 3 mois entre Better Mining et l'UNICEF, cette rubrique présente des données socio-économiques contextuelles afin de mieux comprendre les caractéristiques clés des communautés d'EMAPE et d'illustrer à quel point elles peuvent différer les unes des autres. Avoir connaissance du contexte spécifique d'une communauté permet de fournir un accompagnement adapté et adéquat et d'avoir un effet concret.

Le(s) minerai(s) extrait(s), l'emplacement géographique, la présence de conflits, les conditions météorologiques et saisonnières, les possibilités économiques, l'infrastructure et les installations de service préexistantes jouent tous un rôle dans la détermination de la structure des différentes communautés.

L'infographie ci-dessous présente des échantillons de données recueillies auprès de deux communautés d'EMAPE de RDC.

Ces communautés minières se trouvent à proximité de deux sites miniers. Le site minier 1 est une mine d'or située dans l'est de la RDC. Le site minier 2 est une mine de cobalt située dans le sud de la RDC.

Avant de débiter la collecte de données, Better Mining et l'UNICEF ont aidé à la création d'un comité sur le travail des enfants au sein des deux communautés, composé de représentants des coopératives minières, de la société civile et des autorités locales, qui ont été chargés de collecter des données. La collecte de données sur les deux sites miniers, combinée aux travaux des comités sur le travail des enfants, a permis à Better Mining

d'identifier les risques et de faciliter leur atténuation rapide. Cela a été rendu possible grâce à deux actions principales : l'organisation de formations de renforcement de capacités dont l'objectif était de permettre aux parties prenantes locales de réduire et de lutter contre le travail des enfants, et la définition de

CAP ciblés et stratégiques, s'appuyant sur les données collectées, et qui ont vocation à être partagés avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur sous la forme d'une boîte à outils permettant de traiter et de prévenir les risques de travail des enfants.

Méthodologie de collecte de données: Les membres des comités du travail des enfants nouvellement créés ont utilisé des téléphones mobiles et 4 questionnaires anonymes ciblant des groupes de personnes spécifiques : les enfants, les parents, les enseignants et les membres de la communauté. Les questionnaires ont été élaborés en français et comprenaient une série de questions fermées. Dans la plupart des cas, les questions à choix multiples ont permis aux personnes qui ont répondu de choisir plusieurs réponses, ce qui a facilité la collecte et l'analyse des données. Toutes les questions étaient facultatives et les personnes interrogées ont pu ajouter des réponses en dehors de la liste proposée. Un total de 746 réponses ont été recueillies.



Moniteur Better Mining en train d'interviewer un enfant au site minier n°2

SITE MINIER 1

55%
des parents ont quitté leur communauté d'origine pour se rendre au site minier 1

87%
des membres de la communauté disent qu'ils n'ont pas accès à la nourriture

72%
des membres de la communauté disent qu'ils n'ont pas accès à l'eau potable

SITE MINIER 2

70%
des parents ont quitté leur communauté d'origine pour se rendre au site minier 2

77%
des membres de la communauté disent qu'ils n'ont pas accès à la nourriture

85%
des membres de la communauté disent qu'ils n'ont pas accès à l'eau potable

SITE MINIER 1

53%
des enfants disent aller à l'école

SITE MINIER 2

52%
des enfants disent aller à l'école

SITE MINIER 1

53%
des enfants ont été blessés sur le site minier

46%
des enfants se sentent en danger sur un site minier

SITE MINIER 2

34.6%
des enfants ont été blessés sur le site minier

78%
des enfants se sentent en danger sur un site minier



Le principal problème observé sur les deux sites d'EMAPE était les conditions de travail et le travail des enfants en lui-même. L'extrême pauvreté et le manque d'autres perspectives économiques constituent les principaux moteurs de la participation aux EMAPE.

216 enfants ont été interrogés lors de leur travail sur le site minier 1, et 257 sur le site minier 2. Leurs 5 activités principales étaient le concassage, le tamisage et le lavage, le triage de minerais et la vente légale de biens et de services. Toutefois, sur le site minier 2, les enfants étaient également impliqués dans des activités classées parmi les pires formes de travail des enfants (PFTE), à savoir travailler sous terre et transporter des charges lourdes.

Les principales raisons invoquées pour justifier le fait que les enfants ne se rendent pas à l'école étaient le coût trop élevé de l'école et l'indisponibilité de dispositifs d'inscription scolaire. Sur le site minier 1, des raisons supplémentaires ont été invoquées telles que le manque d'intérêt des enfants pour l'école et la distance entre la maison et l'école jugée

trop importante par les parents. Sur le site minier 2, les enfants ont également signalé un manque de soutien parental. La pression parentale, la survie et la proximité de la maison par rapport au site minier ont également été citées comme raisons ayant motivé leur participation aux EMAPE.

L'absence de garderies dans l'une ou l'autre des communautés implique que les enfants trop jeunes pour aller à l'école (moins de 3 ans) ont tendance à accompagner leurs parents sur les sites miniers. En outre, alors que l'éducation est censée être gratuite en RDC, le nombre d'écoles publiques reste très limité, ce qui signifie que les enfants ont souvent besoin de soutenir financièrement leurs parents pour pouvoir se permettre leur propre scolarité ou celle d'un frère ou d'une sœur.

L'ÉDUCATION CONJUGUÉE AUX DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

Les enseignants de la communauté ont remarqué que la fréquentation à temps partiel seulement de l'école par les enfants a des répercussions négatives importantes sur leur performance à l'école, qui débouchent parfois sur un abandon complet de l'école. Cependant, bien que le travail sur les sites

miniers empiète sur le temps que les enfants devraient dédier à l'apprentissage et à l'étude, il permet malgré tout aux familles d'acquérir les moyens nécessaires pour financer l'éducation d'au moins certains de leurs enfants. Les préoccupations plus générales concernent l'accès à la nourriture, à l'eau et l'hygiène.

SANTÉ ET POLLUTION

76 % des personnes interrogées au sein de la communauté du site minier 2 ont déclaré ne pas avoir accès à de quelconques soins de santé, en soulignant qu'il n'existe aucun service de santé dédié aux femmes. Pourtant, sur les deux sites miniers, il y avait un quasi consensus selon lequel la santé était une préoccupation majeure. Sur le site minier 1, les principales préoccupations étaient les maladies d'origine hydrique et les maladies sexuellement transmissibles (MST), et sur le site minier 2, toutes les personnes interrogées ont signalé que la pollution de l'environnement était une cause principale de problèmes de santé dans la collectivité. Bien

qu'aucune des personnes interrogées n'ait exprimé de préoccupations de santé liées à la pollution de l'environnement sur le site minier 1, où l'or est produit, il est communément établi que les exploitants miniers artisanaux (y compris les enfants) utilisent du mercure dans le processus de séparation des métaux ; une substance particulièrement polluante et toxique pour l'environnement. Le mercure cause des problèmes de santé durables et des dommages aux écosystèmes. Cette absence de réponse souligne l'importance de sensibiliser la population à l'utilisation du mercure et à ses risques à long terme en matière de santé et de sécurité.

GENRE

Les conditions de travail des femmes en EMAPE sont dangereuses, telle qu'en atteste la forte récurrence des cas de harcèlement et d'abus sexuels, telles que les demandes de faveurs sexuelles en échange d'autorisations de travailler. Les croyances et les préjugés culturels exacerbent les risques de sécurité et les opportunités offertes aux femmes, qui se voient souvent refuser l'entrée dans les mines et ne sont autorisées à travailler que dans des postes moins bien rémunérés. Cela nuit en fin de compte à leur indépendance et à leur émancipation. Sur le site minier 1, des cas d'exploitation sexuelle, de violence sexiste et de prostitution des enfants ont été identifiés dans les maisons closes, ce qui a déclenché des alertes de risque élevé. Pour remédier immédiatement à ce problème, Better

Mining a recommandé 4 actions correctives à l'exploitant minier, dont 3 ont été exécutées : (1) collaborer avec les autorités locales pour identifier les maisons closes sur le site minier (2) traduire en justice les propriétaires de ces maisons closes et (3) travailler avec le bureau du procureur local pour fermer et démolir les maisons closes identifiées. La dernière action corrective sera bientôt initiée : (4) créer des centres de soutien à la réinsertion psychosociale et à la supervision des enfants victimes de prostitution. Cela fait partie d'un effort plus large visant à protéger les femmes et les enfants, qui nécessite du renfort pour s'attaquer au risque structurel de pauvreté et de marginalisation économique exposant les femmes et les filles à un risque plus élevé d'exploitation sexuelle.



Femmes et enfants
au site minier n° 2

LA FORMATION ET LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS PAR BETTER MINING

Au cours de l'année 2022, 155 formations ont été organisées pour aborder des problématiques telles que le travail des enfants, le manque d'entente entre les travailleurs sur les sites, la faiblesse des normes de santé et de sécurité au travail et la traçabilité.

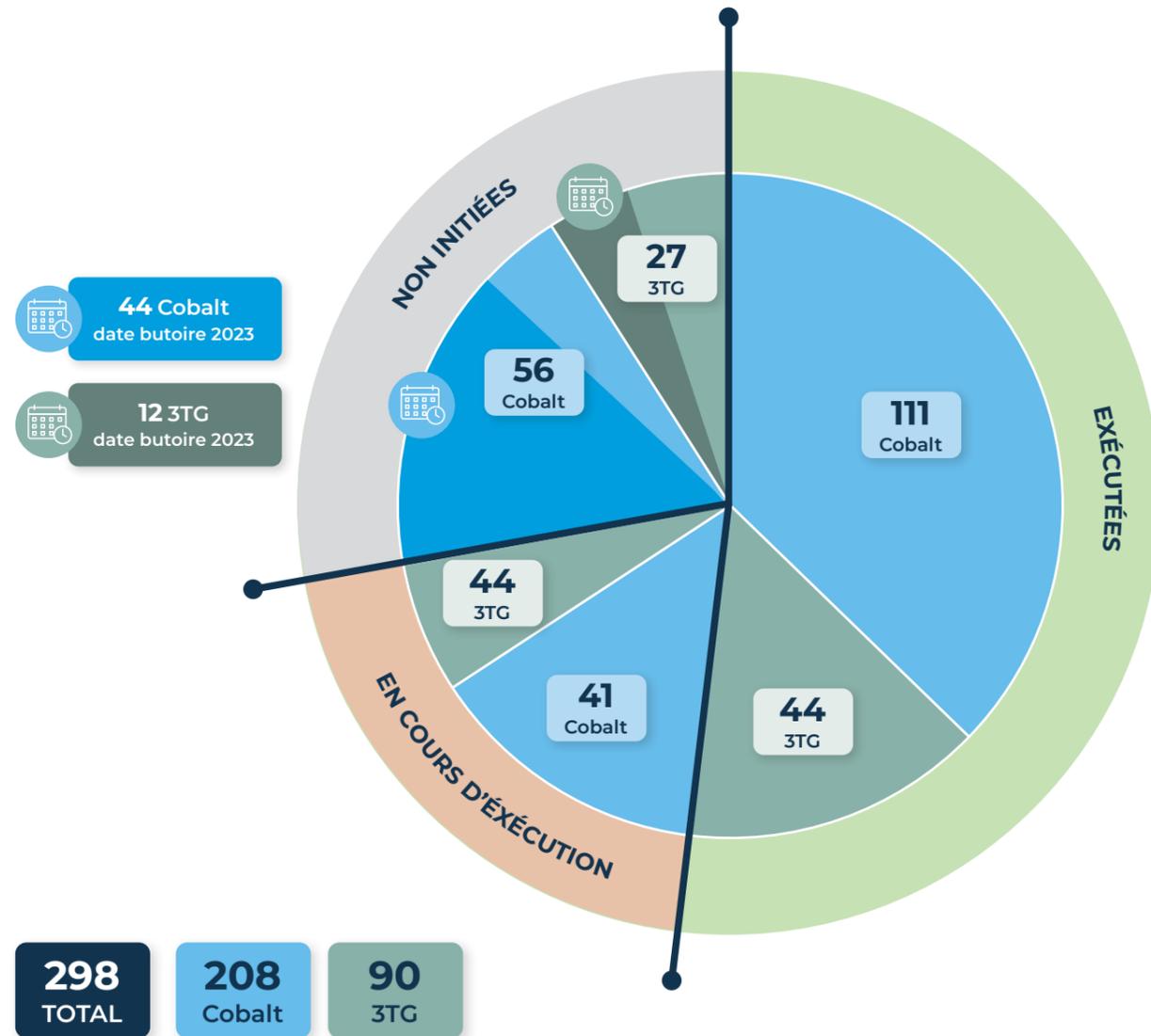
85 autres formations sont actuellement en cours. Better Mining a contribué à renforcer la capacité des parties prenantes locales à gérer activement les risques et à faire prendre conscience de l'importance d'adopter des mesures responsables reconnues en tant que bonnes pratiques dans le secteur

des EMAPE. Pour que les plans d'actions correctives entraînent des changements de comportement durables, il est essentiel d'investir dans le renforcement des capacités locales. La méthodologie de formation collaborative de Better Mining permet aux intervenants locaux de développer ou de co-développer avec l'équipe de Better Mining des plans de gestion des risques applicables aux réalités de leurs mines. L'impact de cette méthodologie peut être mesuré par l'amélioration des pratiques et la proactivité des intervenants locaux dans le traitement des risques.



Une session de sensibilisation sur le travail des enfants dans le quartier résidentiel de UCK

Figure 7: Actions correctives recommandées par Better Mining en 2022



* parmi les 83 actions correctives qui n'avaient pas été lancées, 56 ont une date limite d'exécution en 2023.

TRAÇABILITÉ

Au cours de 2022, 7 actions correctives ont été exécutées pour traiter les risques de traçabilité, et 5 autres sont en cours d'exécution. Les actions correctives consistaient en un ensemble d'ateliers, de formations et de séances de sensibilisation. L'objectif visé par les actions correctives de traçabilité étaient le renforcement de capacités. Ces actions ont été divisées en deux étapes distinctes. La première étape consistait à sensibiliser au rôle essentiel de la traçabilité dans l'industrie minière et dans les chaînes d'approvisionnement en minerais de conflit par l'organisation de réunions et d'ateliers. Cette étape s'est appuyée sur le « Traceability Manual on Mining Products: From Extraction to Export », qui est un manuel gouvernemental publié par la République démocratique du Congo et qui décrit les étapes et la documentation nécessaires au respect des principes propres au devoir de diligence. La deuxième étape consistait à former des agents de traçabilité à l'utilisation du logiciel de traçabilité de Better Mining. Sachant que les sites miniers diffèrent les uns des autres,

cette procédure de traçabilité peut varier considérablement. Il était donc essentiel de s'assurer que les agents de traçabilité avaient une bonne connaissance des caractéristiques spécifiques de leur site minier.

Comme la traçabilité permet aux organisations de détecter et de prévenir un large éventail de risques sociaux et humanitaires, ces actions correctives constituent un outil précieux pour garantir que des pratiques et des comportements responsables soient adoptés par les communautés minières. Ils aident également les entreprises en amont à se conformer aux normes et à la réglementation internationales, telles que le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, tout en répondant simultanément à la demande croissante de transparence de la chaîne d'approvisionnement émise par les consommateurs.

CONFLIT

Tout au long de l'année 2022, Better Mining a organisé 16 séances de sensibilisation et de formation pour mettre un terme aux altercations survenues entre les exploitants miniers artisanaux des sites de cobalt et de 3TG surveillés, qui étaient centrées sur deux thématiques principales, identifiées comme causes fondamentales des altercations : les désaccords sur le droit d'accès à un certain puit et les désaccords sur la part des revenus provenant des ventes de minerais. Pour apaiser ces différends, Better Mining a organisé une séance de sensibilisation et de formation pour les responsables (d'équipe) de puit et les exploitants miniers artisanaux mettant en évidence l'importance de créer

des accords locaux entre les exploitants d'un même site. Suite à ces 16 séances de sensibilisation qui ont déjà eu lieu, le nombre de différends signalés est tombé à 0 le mois suivant sur 8 sites miniers, ce qui démontre que les exploitants miniers artisanaux ont pris en compte les recommandations proposées par Better Mining concernant la prévention et la résolution des conflits. Le but de ces séances est de rappeler aux travailleurs qu'ils peuvent se tourner vers les parties prenantes locales pour bénéficier d'une médiation et trouver des solutions pacifiques à leurs différends. L'objectif est aussi d'aider les exploitants miniers artisanaux à trouver des moyens proactifs pour empêcher ces différends de naître.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2022, 64 séances de sensibilisation et de formation ont été organisées en matière de SST et 30 autres sont en cours d'exécution. 42 % des séances de sensibilisation et de formation recommandées pour les sites miniers de cobalt étaient en lien avec la SST, ce qui était beaucoup plus élevé que pour les sites de 3TG où ces formations ne représentaient que 10 % de l'ensemble des formations recommandées.

La classification santé et sécurité au travail (SST) comprend une grande variété de risques et d'incidents. Les glissements de terrain et les effondrements de puit sont les plus importants, car ils sont à l'origine de la majeure partie des cas de blessures et de décès en raison des irrégularités dans les puits. Pour résoudre cette problématique centrale, Better Mining a collaboré avec les acteurs locaux du SAEMAPE, l'agence gouvernementale congolaise des EMAPE, pour organiser une formation pratique pour les responsables de mines et les exploitants miniers artisanaux sur la façon d'effectuer l'entretien et de s'assurer que les structures du puit sont sûres.

L'insuffisance des équipements de protection individuelle (EPI) est une autre problématique importante en SST pour de nombreux sites miniers, la plupart des exploitants miniers artisanaux de l'est de la RDC ne disposant pas d'EPI. Pour remédier à ce problème, une action corrective a été recommandée à la coopérative locale d'un grand site minier artisanal impliquant d'organiser des séances de sensibilisation avec les exploitants miniers artisanaux sur l'obligation d'utiliser les EPI lorsqu'ils sont présents sur le site. Au cours de cette séance, la coopérative a demandé à ceux

qui n'ont pas d'EPI, ou dont l'EPI est usé, de s'enregistrer afin d'obtenir un EPI au bureau de la coopérative. Grâce à cette sensibilisation continue sur ce sujet spécifique, associée à plusieurs autres mesures correctives, le nombre d'exploitants miniers artisanaux portant des EPI a considérablement augmenté.

Outre les problèmes de sécurité des puits et d'EPI, le non-respect des heures de travail légales, la présence de nourrissons et de femmes enceintes sur site, la consommation de drogues et d'alcool sur site, le manque d'installations sanitaires et l'utilisation inappropriée des eaux usées relèvent également de cette catégorie. Ces risques ont été surveillés par Better Mining et ont fait l'objet d'actions correctives.



Des exploitants miniers artisanaux travaillant dans une mine de cobalt dans laquelle des risques liés à la santé et la sécurité (SST) ont été identifiés

TRAVAIL DES ENFANTS

L'équipe de Better Mining a organisé 99 formations et ateliers pour traiter la problématique du travail des enfants sur les sites de cobalt et de 3TG, ce qui a entraîné une diminution systématique des incidents. Les formations visaient à instruire les membres de la communauté sur des thématiques liées à la protection et à la sécurité des enfants et à atténuer les causes profondes de leur présence sur les sites miniers. Elles ont ciblé un large éventail de membres de la communauté, tels que les parents, les dirigeants d'église, les exploitants miniers artisanaux, les enseignants et les enfants eux-mêmes. Dans un quartier résidentiel situé dans les environs d'une mine où plusieurs incidents avaient été enregistrés, le représentant de la communauté locale a été invité à participer aux réunions mensuelles des CAP suite à l'émission d'une action corrective par Better Mining. Afin de sensibiliser la communauté locale à

l'interdiction de la présence et du travail des enfants sur le site minier, ces réunions ont été suivies de 3 séances de sensibilisation tenues dans des écoles communautaires locales, qu'un membre de la communauté a ensuite animé de manière autonome. À la suite de ces réunions qui ont eu lieu début décembre, les membres de la communauté, et plus particulièrement les enfants, ont pris conscience des dangers et de l'interdiction de la présence d'enfants sur le site minier. L'importance de privilégier la fréquentation scolaire par rapport au travail sur le site minier a été soulignée. Immédiatement après, nous avons observé une réduction importante du nombre d'enfants signalés sur le site minier. Les actions correctives telles que la sensibilisation, les formations et les ateliers sont des étapes cruciales, mais il est important de connaître les aspects socio-économiques plus larges liés à la survenance du travail des enfants.



Enfant lavant et ramassant des minerais



Comme la présence ou toute forme de travail des enfants est contraire à la loi, il est très important de sensibiliser tous les enfants de la communauté locale du quartier résidentiel de l'UCK. La réaction de la communauté locale aux séances de sensibilisation tenues dans les écoles et les églises du quartier résidentiel de l'UCK était positive et cela a permis de nous assurer que chaque parent veille à la sécurité et à la protection de son enfant, en ne lui permettant pas de se rendre sur le site minier de l'UCK Drain.*

Mr. Ngoie Mutombo Jeanot
adjoint au Chef de District du
quartier résidentiel de l'UCK

*Usine à Cuivre de Kolwezi (UCK)

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

Depuis la création de l'initiative Better Mining, la participation du gouvernement constitue un aspect essentiel. Les équipes de Better Mining échangent régulièrement avec les représentants du gouvernement, tant au niveau national qu'au niveau provincial. Grâce au partage de connaissances et à la collaboration avec les services de l'État tels que les services techniques d'EMAPE et la police, Better Mining est en mesure d'effectuer des opérations sur le terrain et d'amener les exploitants miniers à se conformer aux normes internationales.

Tout au long du premier semestre de l'année 2022, Better Mining a travaillé avec divers acteurs du gouvernement pour souligner l'importance de la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement en cuivre-cobalt en **RDC**. Il est ici fait référence aux discussions avec le ministère de Mines et le CEEC (Centre d'expertise, d'évaluation et de certification) aux niveaux national et provincial, et aux discussions avec les partenaires techniques et financiers du gouvernement pour améliorer la coordination et la coopération. En septembre, Better Mining a participé à l'atelier de la COTECCO, financé par l'Organisation internationale du travail (OIT), sur la question du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement en cuivre-cobalt. Better Mining a également organisé un atelier sur le projet pilote de traçabilité avec le CEEC à Kinshasa et dans le Haut Katanga afin de travailler sur le développement d'une stratégie pour faire accepter la traçabilité du cuivre-cobalt. En outre, Better Mining a partagé avec des acteurs du gouvernement les connaissances et enseignements tirés du projet pilote de la boîte à outils de l'UNICEF en EMAPE exécuté en 2022. Les

efforts déployés par le gouvernement de la RDC pour promouvoir la traçabilité et lutter contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement en cuivre-cobalt démontrent son attachement au fait de mener des activités minières éthiques. Ces efforts sont nécessaires étant donné qu'il est estimé que 67% du cobalt extrait à l'échelle mondiale a été produit en RDC, que la production de cobalt a augmenté de 19,4 % en 2022 et que cette augmentation devrait se poursuivre en 2023 et au cours des années à venir en raison de l'augmentation de la demande de minerais liée à la transition énergétique. Avec une croissance aussi importante de la production et de la demande, il est essentiel de pouvoir identifier l'origine du minerai, anticiper les violations des droits humains et assurer et promouvoir un approvisionnement responsable.

Au **Rwanda**, Better Mining entretient de bonnes relations avec le gouvernement et contribue de manière significative aux efforts du gouvernement pour améliorer la gouvernance et officialiser le secteur des EMAPE. Un aspect important de ce processus est le partage régulier avec le gouvernement rwandais des rapports de traçabilité des EMAPE rwandaises, produits par TRACE, le système de traçabilité numérique de RCS Global. Au lieu de miser sur des journaux de bord papier, qui pourraient facilement être perdus ou corrigés, le système numérique de Better Mining permet de faire confiance aux données qui peuvent aisément être partagées avec les participants de la chaîne d'approvisionnement et le gouvernement lorsque cela est exigé par la réglementation.



Engagement de la police et de Better Mining sur un site minier artisanal

LA PRISE EN MAIN DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES PAR LES PARTIES PRENANTES LOCALES

Il est essentiel d'inspirer et de construire une relation de confiance avec les membres de la communauté pour garantir des effets positifs durables dans le secteur des EMAPE.

L'implication des parties prenantes locales incite les membres de la communauté à aller au-delà de la simple mise en œuvre de recommandations externes. En surveillant et en formant les parties prenantes locales

à se saisir du processus d'atténuation des risques, Better Mining garantit que son implication entraîne des effets durables. Le renforcement des capacités aide les coopératives minières à opérer de façon indépendante et responsable et à proposer leurs propres initiatives pour l'amélioration de leurs communautés avec un intérêt marqué à poursuivre la mise en œuvre de pratiques plus sûres et plus responsables.



ÉTUDE DE CAS 1 : COLLABORATION UNICEF X BETTER MINING : LE TRAVAIL DES ENFANTS

En 2022, Better Mining a collaboré avec l'agence de l'UNICEF en RDC pour surveiller le travail des enfants sur deux sites miniers. À la fin du projet pilote, il apparaissait que les communautés locales avaient choisi de s'impliquer de manière continue dans l'exécution de mesures spontanées démontrant ainsi leur appropriation du processus d'atténuation des risques, notamment au travers de la formulation et de la mise en œuvre autonome d'actions correctives.

Mine de cobalt dans le sud de la RDC :

Illustrées par la construction actuelle d'un centre de formation professionnelle pour les femmes et les filles, le chef de district du village a pris des mesures proactives pour répondre aux besoins urgents de la

communauté en matière de sécurité. Le chef a créé un centre de formation temporaire à la couture dans le but de réduire les risques associés à la présence des femmes et jeunes filles sur les sites miniers tels que le viol, la grossesse chez les adolescentes et le travail illégal. Ce centre de formation leur a permis de rester à l'écart des risques élevés des sites miniers en leur donnant une autre occupation dans un espace plus sûr. En outre, il a permis de réduire le nombre d'enfants et le travail sur site des enfants qui accompagnent souvent leurs mères. Cette solution provisoire a fourni un environnement sûr et bénéfique aux femmes et aux filles pour acquérir de nouvelles compétences et améliorer leurs moyens de subsistance, en attendant que la finalisation du centre de formation

professionnelle soit achevée, et alors que des changements de comportement de manière plus générale vis-à-vis des femmes ne sont pas encore suffisamment largement ancrés.

Mine d'or dans l'est de la RDC :

La méthodologie de Better Mining d'identification des risques pour les mineurs, qui prend en compte, au-delà du travail des enfants, les abus physiques, psychologiques et sexuels, a suscité une réponse proactive de la part des communautés locales et a encouragé leur participation au processus d'atténuation des risques. Pour illustrer cette participation de la communauté locale, on peut citer l'exemple remarquable d'une femme de la communauté locale qui a répondu à un besoin spécifique en prenant la responsabilité de réintégrer 50 enfants

dans le système éducatif et d'acheter leurs fournitures scolaires essentielles en utilisant ses propres ressources financières. Son action individuelle a par ailleurs encouragé CARITAS-CAFOD, une ONG locale, à fournir un soutien financier supplémentaire à 22 autres enfants. En conséquence, 72 enfants au total, qui étaient auparavant présents sur le site minier et exposés au travail des enfants et aux mauvais traitements, sont retournés à l'école. La volonté de la communauté locale de prendre des mesures et d'avoir un impact positif en accord avec les ateliers organisés par Better Mining démontre un changement potentiel dans les attitudes culturelles envers les enfants dans les communautés d'EMAPE et suscite l'espoir d'un avenir meilleur.

Construction d'un centre de formation professionnelle



Centre de formation de couture temporaire



ÉTUDE DE CAS 2 COLLABORATION GIZ X BETTER MINING : AUTOSURVEILLANCE

En 2022, Better Mining a achevé la mise en œuvre du projet financé par la coopération technique allemande (GIZ) « Permettre l'autosurveillance dans le secteur du cobalt artisanal ».

Le projet a donné des résultats significatifs, les trois coopératives minières participantes enregistrant activement les incidents et traduisant les risques identifiés lors de l'autosurveillance en améliorations directes au niveau du site, améliorant ainsi les conditions de travail de plus de 3400 mineurs couverts par le projet. Les domaines d'amélioration notables ont été la santé et la sécurité au travail, le travail des enfants ainsi que la gestion des déchets, où l'évaluation finale de Better Mining a mis en évidence des progrès significatifs.

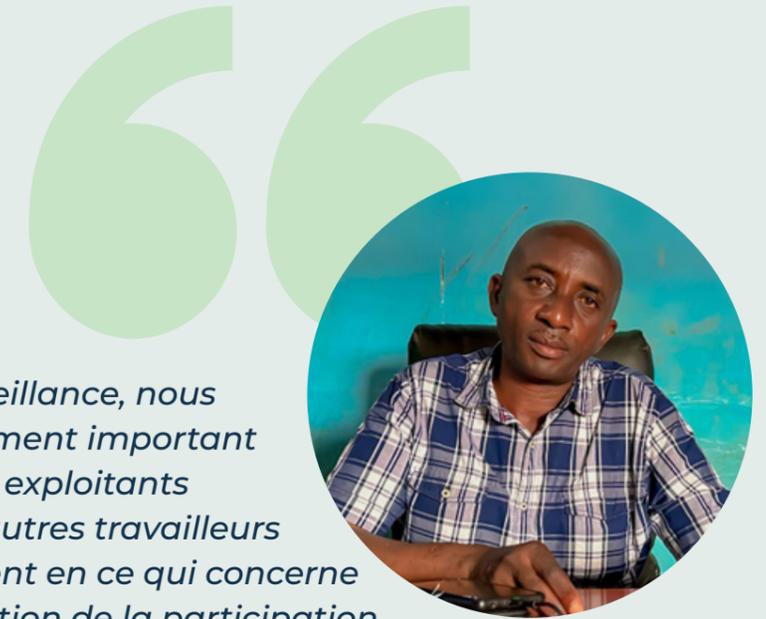
Étant donné que les collectivités minières sont des intervenants clés, il est essentiel de renforcer les capacités locales pour la réussite du programme. La formation et la collaboration avec les communautés locales en matière de gestion active des risques ne doivent pas être unidirectionnelles. C'est la raison pour laquelle les coopératives locales sont encouragées à développer ou à co-développer avec Better Mining des plans de gestion des risques miniers et de les appliquer

aux réalités de leurs mines, augmentant ainsi les chances de changer les comportements sur le long terme. Better Mining travaille depuis 2021 sur le projet « Permettre l'autosurveillance dans le secteur du cobalt artisanal » dans le but de donner aux coopératives les moyens de surveiller les risques et de suivre les incidents de manière autonome sur les sites d'EMAPE de cobalt en RDC.

Les résultats du projet étaient encourageants dans des domaines spécifiques et déterminants. Les trois coopératives qui ont été intégrées au projet ont continué de démontrer une meilleure compréhension des attentes internationales et ont commencé à intégrer des normes reconnues en matière de chaînes d'approvisionnement durables (principalement le Guide en cinq étapes de l'OCDE) dans leurs processus de travail.

De plus, les coopératives traduisent désormais de manière régulière les enseignements tirés des risques clés en actions concrètes pour atténuer ces risques par le biais du processus de CAP. Le projet a donc eu un double effet positif ; il a permis aux coopératives de générer un flux de données utiles sur les risques présents sur leurs sites et en même temps, les a sensibilisées à l'importance de prendre des mesures face à ces risques.

Fin de la réunion du café matinal (durant laquelle un briefing SST quotidien est effectué), dispensé sur place par un agent du SAEMAPE en RDC



Grâce au projet d'autosurveillance, nous avons constaté un changement important dans le comportement des exploitants miniers artisanaux et des autres travailleurs sur le site minier, notamment en ce qui concerne la diminution de la sollicitation de la participation des enfants de moins de 18 ans par les exploitants miniers artisanaux et les autres travailleurs sur le site, ce qui a entraîné une diminution de la participation des enfants de moins de 18 ans aux activités minières.

M. Pascal ILUNGA

Responsable de la sécurité de la SCOMIKAS
(point focal pour les réunions des CAP)

Deux des sites d'EMAPE qui avaient participé au projet pilote d'autosurveillance ont maintenu leur surveillance régulière via Better Mining et ont généralement eu de meilleurs résultats que d'autres sites sans expérience d'autosurveillance. Par rapport à la moyenne des trois autres sites couverts par Better Mining qui avaient été soumis au processus de CAP pendant une période de trois mois, les sites fonctionnant en autosurveillance ont montré une progression plus rapide de la mise en œuvre des actions correctives, compte tenu à la fois des mesures exécutées et des mesures en cours d'exécution. Sur une période d'étude de trois mois, les deux sites sous autosurveillance ont atteint un taux d'exécution de CAP de 89 %, contre 66 % pour

les sites qui n'étaient pas en autosurveillance avant d'intégrer Better Mining. En enregistrant leurs propres données et en identifiant les risques elles-mêmes, les coopératives sont devenues plus directement responsables de la résolution des risques en question.

Les résultats prometteurs de cette courte période test d'autosurveillance et les effets durables observés sur les coopératives qui sont restées dans le programme Better Mining prouvent qu'avec la bonne formation et un suivi régulier, les coopératives ont une forte capacité à enregistrer des données sur les risques et à y répondre par le biais, à la fois, des plans d'actions correctives (CAP) recommandés par Better Mining et par leur propre initiative.

AU-DELÀ DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES

UN ÉLAN VERS LA GESTION PROACTIVE / PRÉDICTIVE DES RISQUES

Les stratégies de gestion proactive des risques atténuent les risques et aident les coopératives minières à fonctionner de manière plus sûre et plus durable.

De telles stratégies nécessitent d'élargir le regard habituellement porté sur des incidents spécifiques et d'analyser les problèmes systémiques et interrégionaux afin de formuler des plans d'actions correctives ciblés et efficaces avant que les risques ne se matérialisent en incidents.

Dans ce contexte, Better Mining a choisi d'adopter une approche de mécanisme en amont (MA) qui traite non seulement les incidents individuels et les risques actuels, mais qui sensibilise aussi aux risques potentiels. En suggérant la mise en œuvre

d'actions correctives pour atténuer les risques identifiés lors de l'enregistrement d'incidents, Better Mining crée une opportunité pour les coopératives de prendre des mesures supplémentaires dans leur effort de diligence. L'approche de MA confirmée de Better Mining a aidé les exploitants miniers à éviter les violations des heures de travail légales, l'exploitation minière illégale, le vol de minerais et les altercations entre les travailleurs, et leur a permis d'aller au-delà de l'atténuation réactive des risques pour une gestion plus proactive des risques.

Comme l'ont démontré les études de cas, ces mesures ont non seulement eu un impact positif sur la santé et la sécurité des collectivités minières, mais elles ont également amélioré les relations entre les coopératives et les intervenants locaux.



Panneaux placés à l'entrée de la mine

ÉTUDE DE CAS 1 : RWANDA

Better Mining travaille depuis de nombreuses années avec un site minier de 3T au Rwanda et y a mis en œuvre une approche de gestion des risques qui permet non seulement d'enregistrer et de signaler les incidents, mais aussi d'analyser les incidents et de les présenter avec une description claire des risques accompagnée de recommandations d'actions correctives pour le site. Au cours de la dernière année, Better Mining a observé un changement important dans l'approche de l'exploitant du site minier pour atténuer les risques.

Outre la réception et l'exécution d'actions correctives recommandées par Better Mining, il a cherché de manière proactive à mieux comprendre et à résoudre les causes profondes des problèmes signalés. Deux problématiques majeures sont ressorties du contexte de nombreux incidents signalés sur le site pour lesquels des actions correctives avaient été recommandées : la santé et la sécurité sur le site minier et l'exploitation minière illégale. Cette dernière reste un problème endémique en raison de la combinaison de la pauvreté régionale, du manque de possibilités économiques et des difficultés à lutter contre la commercialisation des minerais extraits illégalement.

Le personnel d'un opérateur minier manipulant une machine pour construire une route locale

Participation de la communauté

Depuis plusieurs années, une série d'incidents liés au commerce illicite de minerais ont été enregistrés dans la région entourant le site minier. Ces incidents concernaient des activités minières illégales se déroulant en dehors des concessions minières, le vol de minerais de la concession minière et le commerce illégal de ces minerais.

Pour résoudre des problèmes qui ne sont pas sous le contrôle des exploitants miniers, Better Mining a, au fil des années, continuellement recommandé différentes actions correctives, notamment l'amélioration de la sécurité pour prévenir le vol de minerais et une collaboration étroite avec les négociants et les représentants locaux, étant donné que la plupart des exploitants miniers artisanaux illégaux et des commerçants illégaux se trouvent au sein-même de la communauté.

Les actions correctives qui ont été exécutées sont allées plus loin que les recommandations de Better Mining. Afin d'obtenir le soutien de la communauté dans la lutte contre l'illégalité, l'exploitant minier a suggéré et exécuté un ensemble de mesures pour soutenir la communauté locale et sensibiliser aux dangers de l'exploitation minière illégale,

renforçant généralement sa renommée au sein de la communauté.

Parmi ces activités, on peut notamment citer la construction et la restauration de routes locales, le parrainage d'élèves par la fourniture de matériel scolaire ou encore le soutien de membres âgés de la communauté devant faire face à des difficultés financières. En outre, un programme a été créé pour diversifier les moyens de subsistance économiques au sein de la communauté. Ce programme s'appuyait sur le financement de projets communautaires agricoles et a permis de créer des emplois supplémentaires de nature non minière mais se déroulant au sein des exploitations minières. Bien que la problématique de l'exploitation minière illégale n'ait pas entièrement été résolue car elle est enracinée dans des questions systémiques interrégionales telles que la pauvreté régionale et la facilité des échanges de minerais illégaux issus de chaînes d'approvisionnement non conditionnées à des mécanismes solides d'assurance de leur provenance, une réduction significative des incidents connexes a été observée, indiquant les effets positifs des activités mises en œuvre.

Nourriture et fournitures de maison données par l'opérateur minier à des citoyens seniors et dans le besoin

Santé et sécurité

Ces dernières années, la fréquence élevée d'accidents, et notamment d'accidents mortels, a constitué un problème important pour le site minier. À la fin de l'année 2020, l'approche de l'exploitant minier pour gérer ce problème a considérablement changé. L'entreprise a embauché un agent de santé et de sécurité à temps plein qui, au cours des années suivantes, a mis en œuvre un ensemble de politiques et de formations qui ont entraîné une diminution remarquable des

incidents enregistrés en matière de santé et de sécurité.

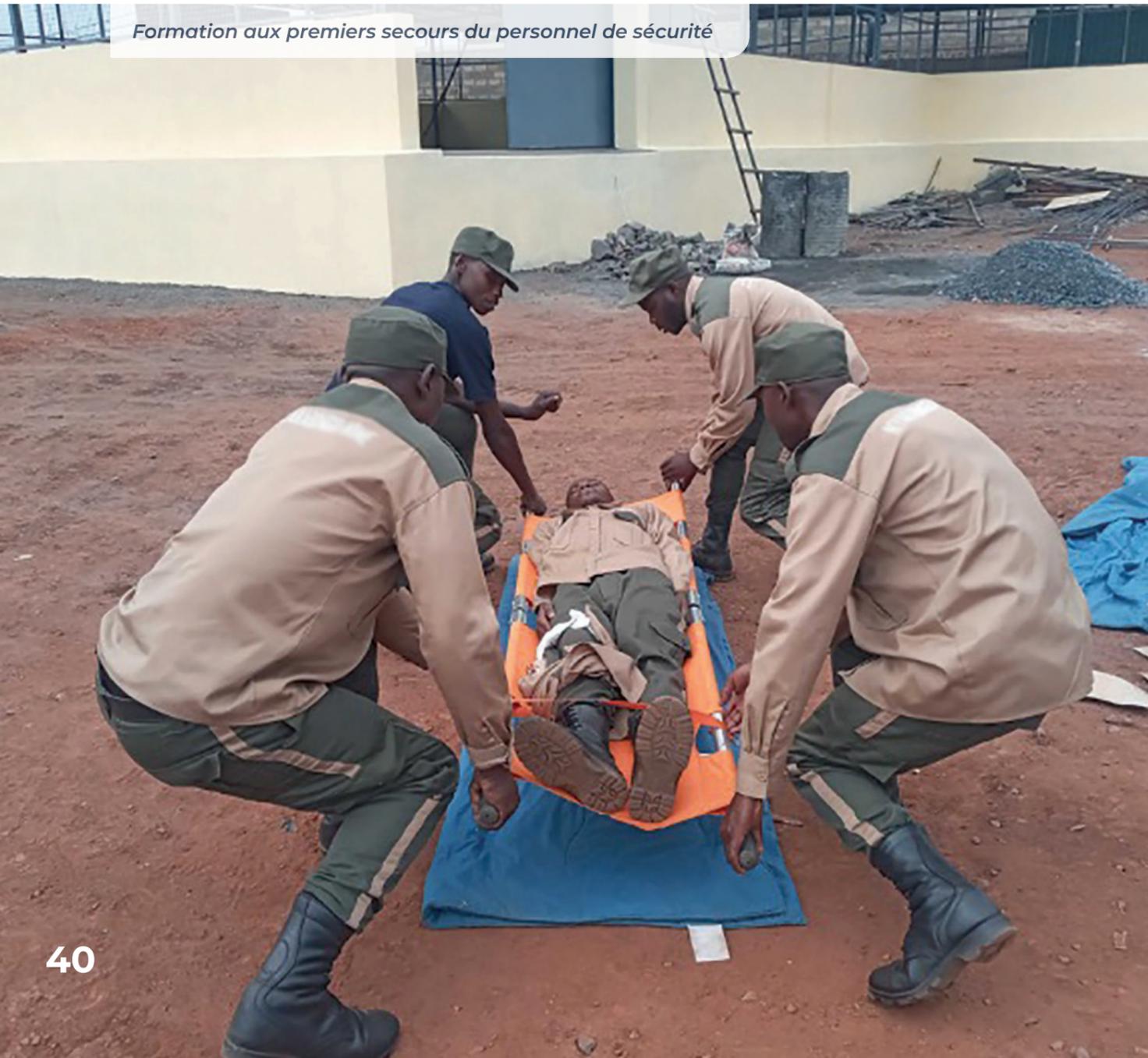
Tout au long de l'année 2022, Better Mining a enregistré plusieurs occurrences d'exécution de nouvelles politiques de santé et de sécurité sur le site. À titre d'exemple, des réunions sur la sécurité sont organisées deux fois par semaine avec toutes les équipes minières, les politiques sont publiées afin de garantir qu'elles soient bien connues de tous les exploitants miniers artisanaux et des formations complètes sur la

santé et la sécurité sont organisées en interne, y compris pour les équipes technique et de sécurité et pour le personnel minier.

En 2022, l'exploitant minier a élargi son exploitation et a recruté environ 600 nouvelles personnes pour rejoindre le personnel minier (augmentation de 75 % de la main-d'œuvre). L'année 2022 a, par voie de conséquence, connu quelques accidents mineurs dans le cadre de l'exploitation minière où des

exploitants miniers artisanaux qui avaient été recrutés récemment étaient impliqués. Contrairement 2020, où des actions correctives proposées par Better Mining étaient associées à des délais d'exécution de plusieurs mois, ces incidents ont été rapidement et entièrement gérés. Pour l'année 2023, l'exploitant du site minier a fixé l'objectif ambitieux de zéro accident en 2023.

Formation aux premiers secours du personnel de sécurité



ÉTUDE DE CAS 2 : LE COBALT EN RDC

En 2022, Better Mining a travaillé en étroite collaboration avec des acteurs locaux sur un site minier de cobalt en RDC confronté à des incidents de sécurité.

Better Mining a collaboré avec les acteurs locaux afin de renforcer les capacités et d'élaborer un plan de gestion des risques leur permettant d'identifier et de traiter les causes de ces incidents et d'adopter une approche proactive et prédictive de la gestion des risques. À la fin de la période de surveillance, les incidents et les risques avaient considérablement diminué. La coopérative locale a non seulement mis en place un plus grand nombre de mesures que celles que Better Mining avait recommandées, mais elle les a également exécutées en cinq mois au lieu des douze initialement prévus. Cet exemple démontre clairement l'efficacité de Better Mining à renforcer les capacités des acteurs locaux à gérer les risques de façon proactive et prédictive.

Risques de sécurité sur le site minier

L'équipe de Better Mining a identifié que les exploitants miniers avaient des difficultés à réglementer l'entrée du site minier et que cela devait être traité de manière prioritaire. Des accidents de la circulation ont souvent été observés en raison du manque de contrôle de l'entrée du site et du nombre d'exploitants miniers artisanaux présents sur le site.

Suite à un accident de moto survenu à l'entrée du site ayant touché une personne travaillant au dépôt, Better Mining a recommandé l'action corrective suivante pour une exécution dans les 12 mois : "Proposer deux ou trois mesures d'amélioration pour éviter les accidents de la circulation et rendre les arrivées sur le site plus fluides".

Better Mining avait suggéré dans un premier temps d'installer une barrière à l'entrée/la sortie du site et d'instituer des agents de sécurité mobiles. Deux mois plus tard, la coopérative avait installé non pas une, mais trois barrières surveillées par le personnel de sécurité. Par conséquent, toute personne souhaitant accéder au site devait passer

par les trois barrières et devant l'ensemble des agents avant de mettre les pieds sur le site. Cette mesure a rendu l'entrée sur le site plus sûre et mieux contrôlée et aucun autre accident de la route n'a été enregistré depuis.

Suite à l'installation des barrières, à l'affichage des règles importantes du site et à l'affectation des gardes de sécurité à l'entrée du site, la coopérative a observé une amélioration globale des conditions de travail et de sa capacité à contrôler le site.

En constatant le potentiel plus important des barrières de sécurité dans les mois qui ont suivi leur mise en place, la coopérative a proactivement décidé de prendre des mesures supplémentaires. En investissant dans le personnel de sécurité, en contrôlant les heures d'entrée et de sortie sur le site minier et en affichant une liste des exploitants miniers artisanaux autorisés à travailler sur le site minier chaque semaine et une liste de ceux qui avaient été sanctionnés pour consommation d'alcool ou de drogues, la coopérative minière a atteint d'autres objectifs de sécurité.

Ainsi, la coopérative est allée au-delà d'une atténuation des risques axée uniquement sur les accidents de la route et est allée vers une gestion proactive/prédictive des risques qui a aidé à résoudre un certain nombre d'autres problèmes, en lui permettant notamment de mieux contrôler le nombre d'exploitants miniers artisanaux présents sur site, de refuser l'accès au site en dehors des heures de travail légales, d'atténuer le risque de consommation de drogues et d'alcool sur site et d'atténuer le risque d'altercations entre les travailleurs artisanaux.

Grâce à ces mesures de contrôle plus strictes, le site minier a connu une réduction significative des incidents, avec une diminution de plus de 60 % entre le deuxième et le quatrième trimestre de 2022.

Au cours de l'année à venir, la coopérative du site et Better Mining ont l'intention de pousser ces améliorations encore plus loin en mettant en place de nouvelles conditions pour entrer sur le site, comme le port de l'équipement de protection individuelle obligatoire (EPI) et la présentation d'une carte d'identité d'exploitant minier artisanal.

Barrière d'accès installée à l'entrée du site et nouveaux panneaux affichant les règles importantes du site



Risques pour la santé et la sécurité, de la route jusqu'au site minier

Au-delà des préoccupations liées au contrôle des entrées, l'exploitation minière de ce site a directement affecté la communauté locale, étant donné que toute personne souhaitant accéder au site minier doit utiliser la route nationale qui traverse le village. Cette route était depuis longtemps dans un très mauvais état, ce qui rendait sa traversée dangereuse pour les habitants de la communauté ainsi que pour tout visiteur et travailleur du site minier. La mauvaise qualité des infrastructures et le manque de signalisation causaient des accidents de la circulation fréquents. Pendant la saison sèche, les camions entrants et sortants du site par la route généraient beaucoup de poussière ; ceci entraînait, en plus d'une visibilité altérée affectant les conditions de circulation, de la pollution de l'air, des atteintes au paysage environnant, et, potentiellement, des maladies ou difficultés respiratoires pour les personnes qui travaillaient sur le site minier ou qui habitaient les environs.

Afin d'atténuer les risques liés à l'état de la route, de prévenir les risques liés à la poussière, de maintenir un environnement propre et exempt de poussière mais aussi de faciliter l'accès au site, la coopérative a pris l'initiative de réparer et d'élargir la partie de la route passant par le village menant au site minier, d'utiliser un camion d'arrosage pour asperger le sol tous les deux jours pendant la saison sèche, et d'installer les panneaux de limitation de vitesse appropriés (c.-à-d. 30 km/h).

En décembre 2022, le travail de réadaptation a été parachevé et bien reçu par la communauté locale. Cet exemple de gestion prédictive du risque a eu un impact positif sur la santé et la sécurité des villageois à proximité et contribue à apaiser les relations entre la coopérative et la communauté.

Les actions correctives qui ont eu le plus d'impact sur le site minier sont les séances de sensibilisation des exploitants miniers artisanaux sur l'obligation de porter des équipements de protection individuelle et la mise en place de barrières de contrôle à l'entrée et à la sortie du site minier. À ce jour, tous les exploitants miniers artisanaux qui entrent sur le site portent leur équipement de protection individuelle.

M. Dauphin Kahinda

agent chargé des premiers secours de la Coopérative COMAKAT
(travailleur participant à la mise en œuvre des actions correctives)

CRÉER DES LIENS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Au cours de l'année passée, RCS Global a participé au projet pilote de « passeport de batterie » ou Battery Passport en anglais mené par la Global Battery Alliance, soit l'un des premiers outils dans le monde retraçant le parcours des batteries de véhicules électriques.

Un « Battery Passport » est un passeport de produit numérique permettant de créer une version numérique d'une batterie physique et de rendre les informations relatives aux critères ESG et de cycle de vie de la batterie accessibles. La mise en place de ce passeport de batterie pour retracer et évaluer les chaînes de valeur et les fournisseurs, de la

mine jusqu'à la batterie finie, est cruciale pour les secteurs de l'automobile, de l'énergie et des batteries qui s'efforcent de respecter le nouveau règlement européen relatif aux batteries. Dans le cadre de la preuve de concept de la GBA, un groupe de travail sur les droits humains et le travail des enfants a été formé pour créer un indice des droits humains et un indice du travail des enfants pour le passeport de batterie. Les indices sont les premiers outils visant à mesurer et à évaluer les efforts de toute entreprise ou de tout produit spécifique à la chaîne de valeur de la batterie pour soutenir l'élimination du travail des enfants et le respect des droits humains.



Enregistrement des minerais pour le processus de traçabilité

La réglementation européenne relative aux batteries cherche à assurer la durabilité et la sécurité des batteries pendant tout leur cycle de vie lorsqu'elles sont mises sur le marché de l'UE. Les entreprises qui vendent des batteries dans l'UE doivent mettre en œuvre un système de diligence raisonnable pour gérer les risques environnementaux et sociaux dans leur chaîne

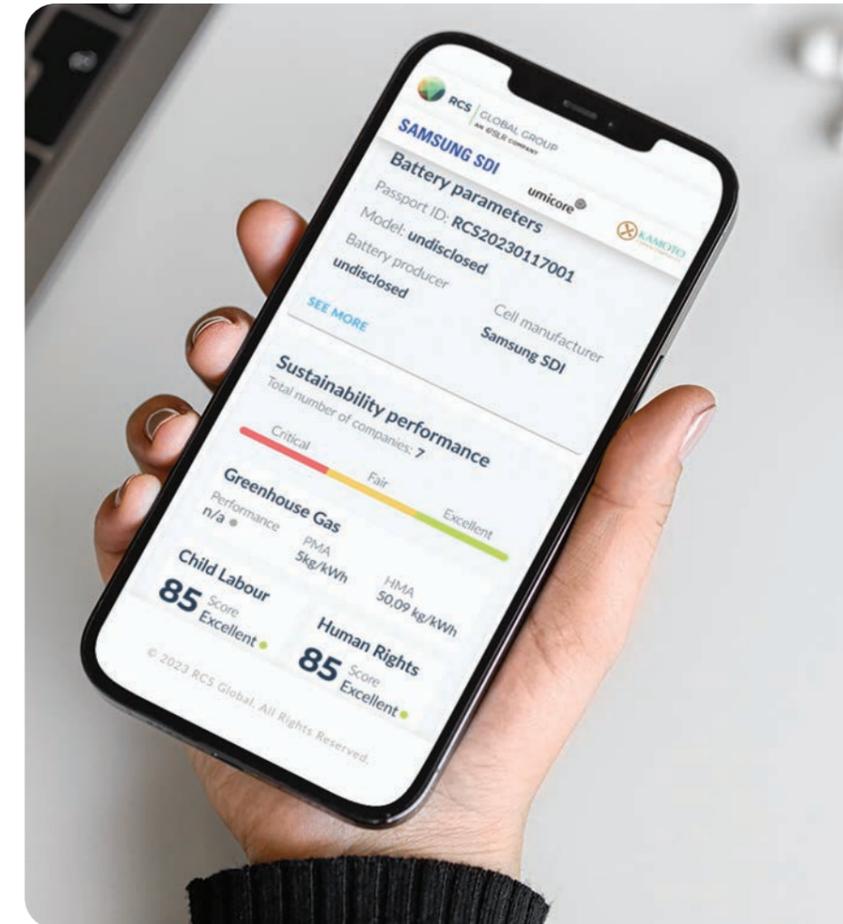
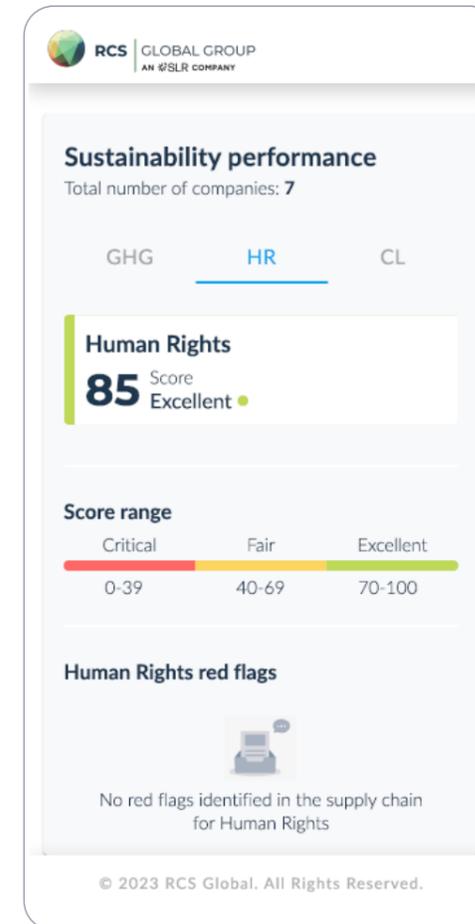
d'approvisionnement en batteries. D'ici 2026, les fabricants de batteries doivent étiqueter leurs produits avec un code QR relié à un passeport des composants de la batterie contenant les informations relatives au devoir de diligence, à l'empreinte carbone et aux matériaux recyclés.

PROJET PILOTE DE BATTERY PASSPORT

Lors de cette phase de test, RCS Global a collaboré avec les parties prenantes de toutes les étapes d'une chaîne d'approvisionnement en cobalt et d'une autre en lithium, de la mine au marché. La collecte et la traçabilité des données effectuées par RCS Global et Re|Source ont commencé au stade des mines, en passant par l'ensemble des étapes respectives des deux chaînes de valeur, jusqu'à la production de la batterie. RCS Global a produit l'un des trois passeports de batterie pilotes et était chargé de la gestion globale des données et du calcul des résultats. Les projets pilotes réussis ont été présentés par la GBA lors du Forum économique mondial de Davos le 18 janvier 2023.

Les passeports pilotes se sont appuyés sur les informations et les exigences de traçabilité énoncées dans les règlements du Battery Passport de la GBA relatifs aux gaz à effet de serre (GES), aux droits humains et au travail des enfants. Ces règlements ont vocation à fournir une méthodologie solide et des exigences homogènes en matière de collecte de données et d'indicateurs clés de performance. Le succès des projets pilotes a reposé sur la coopération de chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement, la confiance envers les fournisseurs de solutions et les organisateurs de groupes pilotes, ainsi que sur l'uniformité des données fournies.

Figure 8: Projet pilote du « Battery Passport » de RCS Global présentant la performance réalisée en matière de droits humains



RÈGLEMENT EUROPÉEN RELATIF AUX BATTERIES



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DROITS HUMAINS ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Dans le cadre du projet pilote de Battery Passport mené par la Global Battery Alliance (GBA), RCS Global a été invité à se joindre au groupe de travail de la GBA sur les droits humains et le travail des enfants. Il existe beaucoup de préoccupations portant sur les droits humains et le travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale. RCS Global a partagé avec le groupe de travail son expérience approfondie et ses connaissances uniques sur ces sujets. Une de nos préoccupations était de s'assurer que les indices n'incitent pas les acteurs à atténuer

leurs risques en excluant de leur chaîne d'approvisionnement des minerais issus des EMAPE.

RCS Global a contribué aux discussions du Groupe de travail en effectuant un « test de résistance » de l'indice des droits humains et de l'indice du travail des enfants en examinant de manière critique chacun des éléments les composant et leurs impacts potentiels (négatifs et positifs) sur les acteurs d'EMAPE, leur accès au marché et la dynamique commerciale au sein de la chaîne de valeur.

PERSPECTIVES

Les indices de la GBA intégreront les normes et recommandations internationales existantes, notamment les directives des Nations Unies, de l'OCDE, de l'Organisation internationale du travail et de l'UNICEF, et iront même au-delà de celles-ci. Ces travaux se poursuivront au cours de l'année 2023 en mettant l'accent sur la recherche d'un ensemble d'exigences minimales applicables à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, qu'il s'agisse d'une grande société en aval ou d'une petite coopérative d'EMAPE en amont. L'équipe de Better Mining est impatiente de poursuivre ce travail avec tous les partenaires au sein de la GBA. Sur la base des enseignements tirés du développement de l'un des premiers passeports de batterie au monde, RCS Global

lance une solution de passeport de batterie : Claritas. En 2023, RCS Global et les acteurs des secteurs de l'automobile, de l'énergie et des batteries prévoient de mettre en place un écosystème de données commun gérant plusieurs points de données complexes et assurant la cohérence des données au sein de la chaîne de contrôle. En parallèle, l'approche de RCS Global contribuera à mettre à disposition une solution numérique de passeport de batterie répondant aux exigences du règlement européen relatifs aux batteries, permettant la traçabilité au sein d'une chaîne d'approvisionnement, et protégeant, dans le même temps, les données commerciales. Si vous souhaitez en savoir plus sur Claritas, rendez-vous sur : <https://www.rcsglobal.com/batterypassport/>.

➤ **Indice relatif au travail des enfants**
<https://www.globalbattery.org/media/publications/gba-childlaborindex-v1rev1.pdf>

➤ **Indice relatif aux droits humains**
<https://www.globalbattery.org/media/publications/gba-humanrightsindex-v1rev1.pdf>



EXPANSION DE BETTER MINING AU SECTEUR EMAPE DE MICA À MADAGASCAR

En octobre 2022, Better Mining a mené une première étude sur le terrain à Madagascar pour évaluer l'état actuel de l'approvisionnement responsable dans la chaîne de valeur des EMAPE de mica. L'objectif était de comprendre la dynamique de la chaîne de valeur et les risques actuels auxquels sont confrontées les parties prenantes en amont et en aval.

L'évaluation a confirmé qu'il existe des risques importants associés à la production et au commerce de mica issu d'EMAPE à Madagascar, allant des pires formes de travail des enfants à une forte opacité de la chaîne de valeur des EMAPE de mica, sans traçabilité, ni de système de diligence raisonnable entre les EMAPE et l'exportation.



Femmes et enfants issus d'une communauté minière artisanale de mica



DONNÉES IMPORTANTES : MADAGASCAR - PROFIL DU PAYS

En termes de revenu national brut (RNB), Madagascar est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Les chiffres de la Banque mondiale du 7 octobre 2022 estiment que 81% de la population malgache vit sous le seuil de pauvreté extrême (mesuré à \$2,15 par habitant et par jour). Il est classé comme une zone modérément touchée par les conflits et à haut risque (CAHRA), sans milices particulières ni groupes armés identifiés.

Malgré certaines avancées, comme une adhésion active et maintenue à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), l'administration gouvernementale reste sous-développée et le pays est confronté à des défis de gouvernance.

Le pays est touché par trois grandes tendances macro-économiques et des facteurs de risque croissants, qui sont particulièrement concentrés dans le Grand Sud, ou dans le sud de Madagascar où la majorité des mines de mica sont situées.

- **Des niveaux d'éducation extrêmement bas.** La Banque mondiale estime que 97% des enfants de moins de 10 ans ne savent pas lire ni comprendre une phrase courte et adaptée à leur âge.³
- **Impact extrême du changement climatique.** Avec l'inexistence des précipitations saisonnières depuis quatre ans, le secteur agricole a été décimé. L'ONU a déclaré la première famine causée par le changement climatique à Madagascar⁴ avec près de 9 millions de personnes à Madagascar en situation d'insécurité alimentaire.
- **La malnutrition sévère a atteint un niveau record.** Selon l'UNICEF en 2021, au moins un demi-million d'enfants étaient supposés être gravement atteints de malnutrition et ces chiffres devraient quadrupler en raison de l'aggravation de la sécheresse.⁵

Better Mining s'établira à Madagascar en 2023 dans le but de mettre en place la première chaîne de valeur d'EMAPE de mica traçable et contrôlée, après son succès avéré dans d'autres chaînes d'approvisionnement en matières premières. Cet effort permettra d'instaurer un respect du devoir de diligence sur des sites d'EMAPE sélectionnés, en établissant la première chaîne de contrôle de mica surveillée numériquement, du puits à l'exportation. La

réplicabilité et la capacité du programme d'être mis à l'échelle, ainsi que l'expertise confirmée de l'équipe de RCS Global, sont prometteuses pour assurer une amélioration continue des conditions de l'extraction artisanale malgache de mica et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement totalement transparente et responsable.

1 <https://www.worldbank.org/en/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines>
 2 https://community.gemstones-and-jewellery.com/countries/cahra_map et <https://tdi-sustainability.com/tools/tdi-cahra/>
 3 <https://www.worldbank.org/en/country/madagascar/overview>
 4 Why famine in Madagascar is an alarm bell for the planet, Financial Times, 2 août 2022, consulté via <https://www.ft.com/content/8fa3596e-9c6a-4e49-871a-86c20e0d170c>
 5 Malnutrition among children expected to quadruple in Southern Madagascar as drought worsens, warn UNICEF and WFP, 27 juillet 2021, consulté via <https://www.unicef.org/madagascar/en/press-releases/malnutrition-among-children-expected-quadruple-southern-madagascar-drought-worsens>

Certaines des problématiques que l'exécution de Better Mining dans la chaîne de valeur d'EMAPE de mica à Madagascar cherchera à aborder sont regroupées dans le tableau récapitulatif ci-dessous



6 <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-grand-sud-flash-appeal-january-2021-may-2022-revised-june-2021>, page 4



Malgré les risques et les défis importants qui existent dans le secteur des EMAPE à Madagascar, Better Mining estime qu'il existe une réelle opportunité de participer à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement responsable en EMAPE prenant sa source à Madagascar. Il y a plusieurs raisons de défendre le développement d'un approvisionnement responsable en EMAPE à Madagascar :

- Madagascar produit déjà une quantité importante de mica de haute qualité utilisée par les secteurs automobile, cosmétique et d'autres entreprises. Des volumes plus élevés de mica extrait, échangé et transformé de manière responsable pourraient être atteints grâce à des investissements dans ce secteur.
- Cette activité est établie dans le pays, et plusieurs entreprises sont déjà opérationnelles. Certains investissements sont nécessaires dans la formation et le perfectionnement de ces entreprises afin de mettre en place un exercice du devoir de diligence et une gestion des risques qui répondent aux exigences internationales.
- S'il existe un décalage dans l'émission formelle des titres de propriété juridique par le gouvernement, d'autres exemples à l'échelle mondiale indiquent qu'il est possible d'aller vers un approvisionnement responsable tout en travaillant sur l'officialisation.
- Le contexte actuel, correspondant au contexte type où les parties prenantes cherchent à améliorer les conditions des EMAPE, est de bon augure pour la réussite d'un projet pilote.

PERSPECTIVES

Mettre fin aux risques relatifs aux droits de l'homme, à la gouvernance, à la santé et à la sécurité et à l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières est un effort multipartite et multisectoriel à long terme. En continuant de coopérer avec les parties prenantes locales et en déployant ses opérations vers de nouvelles zones géographiques, Better Mining sera en mesure d'étendre encore davantage son impact jusqu'ici confirmé. L'adaptabilité de la méthodologie de Better Mining aux différents contextes, ses effets mesurés, holistiques et durables, ainsi que sa capacité à provoquer à la fois des conversations de haut niveau mais aussi l'implication et le soutien de divers partenaires situés en aval et au niveau intermédiaire, offrent des perspectives d'avenir positives en matière d'approvisionnement responsable. Bien qu'il existe des défis systémiques qui jouent un rôle dans la soutenabilité ou l'amélioration des conditions des EMAPE, qui vont au-delà du champ d'intervention de Better Mining, l'impact qualitatif de Better Mining reste néanmoins porteur d'une précieuse valeur ajoutée. La compréhension et la gestion des risques par les acteurs les plus concernés peuvent être facilitées en renforçant les capacités locales et la sensibilisation de ces acteurs aux causes inhérentes de ces risques. De plus, les collaborations comme celles avec l'UNICEF et la GIZ, jouent un rôle important dans la multiplication des impacts positifs suscités par Better Mining, tel que cela est mis en évidence dans ce rapport.

RAPPORT FINANCIER 2022

RCS Global Group est fier de présenter le rapport financier de Better Mining, qui offre une vue d'ensemble du financement du programme en 2022. Ce rapport témoigne de l'engagement Better Mining en faveur de la transparence, de la responsabilité et d'une communication de qualité avec les parties prenantes.

UN FINANCEMENT OPTIMAL PAR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

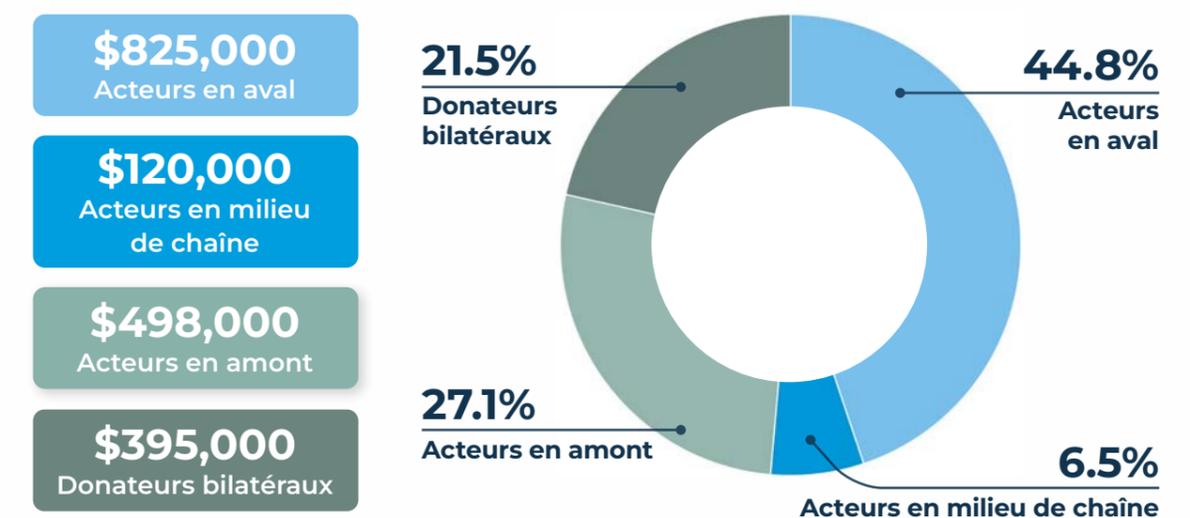
Contrairement aux idées reçues selon lesquelles les assurances en matière d'approvisionnement responsable seraient principalement financées par le secteur en amont, Better Mining a réussi à obtenir des financements de l'ensemble de la chaîne de valeur.

En effet, la contribution du secteur en aval a atteint 44,8 % tandis que celle du secteur en amont comptait pour 27,1 % des contributions. Actuellement, le secteur des activités intermédiaires présente le potentiel de croissance le plus important, avec une contribution de 6,5 %. Le secteur intermédiaire a pris du retard en raison des désaccords des parties prenantes sur la norme à suivre en matière d'approvisionnement responsable de cobalt extrait des EMAPE. Fort

heureusement, un accord a été trouvé, fin 2022, avec l'introduction de la norme de référence pour l'exploitation artisanale de cobalt.

Better Mining est bien placé pour mettre en œuvre cette norme en collaboration avec le secteur intermédiaire et nous prévoyons une contribution du secteur intermédiaire plus importante en conséquence. La collaboration de Better Mining avec le secteur public continue de porter ses fruits. Les donateurs bilatéraux et les organisations de développement contribuent désormais à hauteur de 21,5 % des contributions totales, avec un accent porté sur des domaines à fort impact comme la réduction du travail des enfants et le renforcement des capacités des coopératives.

Figure 9: Contributions des soutiens de Better Mining en 2022



LES CONTRIBUTIONS DES SOUTIENS DE BETTER MINING EN 2022 PAR MINÉRAI

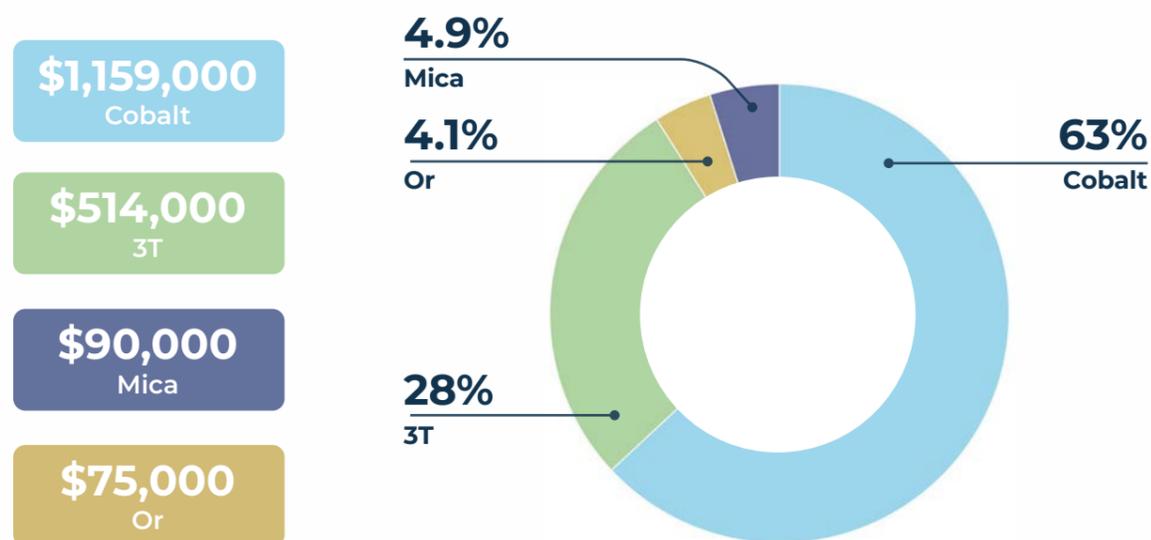
Le cobalt est le principal minéral qui présente un intérêt pour le secteur. Le cobalt est souvent extrait de manière concomitante au cuivre dans les EMAPE de la République démocratique du Congo (RDC). Better Mining est actuellement la seule initiative reconnue qui travaille sur un nombre d'EMAPE de cobalt pertinent à l'échelle du secteur. Comme le confirme ce rapport d'impact, Better Mining a fait des progrès considérables.

En 2022, le mica est apparu comme étant un minéral prioritaire et les contributions financières reçues ont aidé à préparer l'arrivée de Better Mining sur le terrain à Madagascar en 2023. Better Mining prévoit une augmentation des contributions pour le mica en 2023.

Le portefeuille d'activités relatives aux 3T (étain, tantale et tungstène) concentre 28 % des contributions totales. Bien que le secteur en aval

contribue proportionnellement moins au financement de l'impact et de l'assurance en amont dans le secteur des 3T, il existe d'importantes possibilités d'impact, notamment en dehors de la région des Grands Lacs africains, où aucun mécanisme en amont n'est actuellement en place. Le secteur a fait peu de progrès dans l'élaboration de modèles durables d'assurance en amont pour l'approvisionnement en or dans la région des Grands Lacs africains. Compte tenu de l'économie régionale de la chaîne d'approvisionnement en or, il est actuellement extrêmement difficile de financer un système de contrôle efficace de la chaîne de valeur pour l'or extrait d'EMAPE. Par conséquent, Better Mining s'est stratégiquement retiré de l'or en 2022 et a transféré l'entièreté des efforts relatifs au devoir de diligence en matière d'approvisionnement en or à l'unité d'audit de RCS Global Group.

Figure 10: Contributions des soutiens de Better Mining en 2022 par minéral

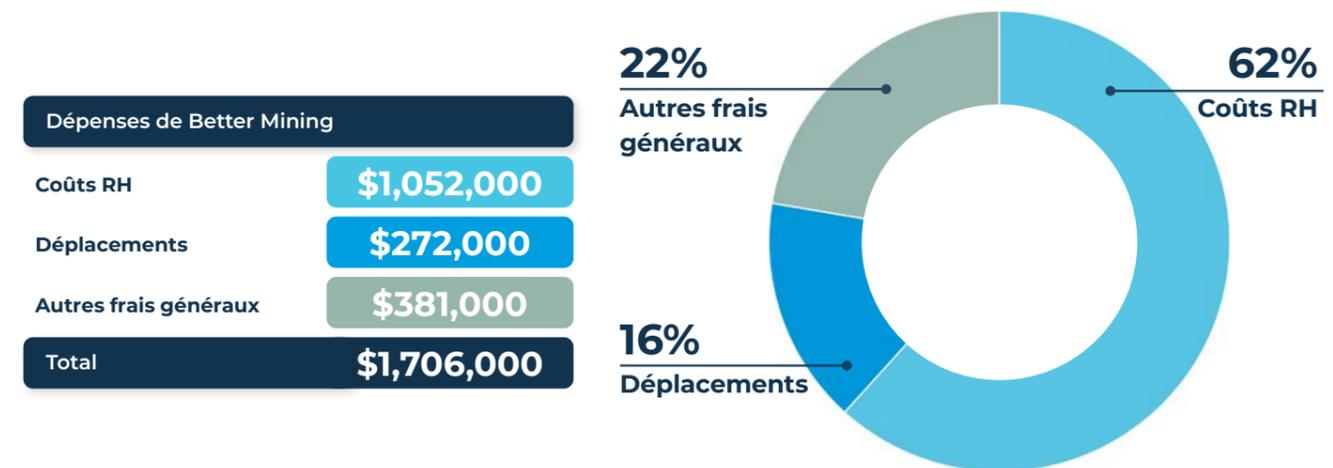


DÉPENSES DE BETTER MINING

En 2022, une part importante des dépenses a été allouée au personnel, avec 62 % du financement directement alloué à la création de 37 emplois en Afrique. Ces membres de l'équipe jouent un rôle crucial pour assurer la conformité, les pratiques responsables et

la collecte de données sur les sites miniers. Les frais de déplacement locaux pour la surveillance des risques et l'exécution des actions correctives dans les EMAPE reculées ont également constitué des facteurs de coût importants.

Figure 11: Dépenses de Better Mining en 2022

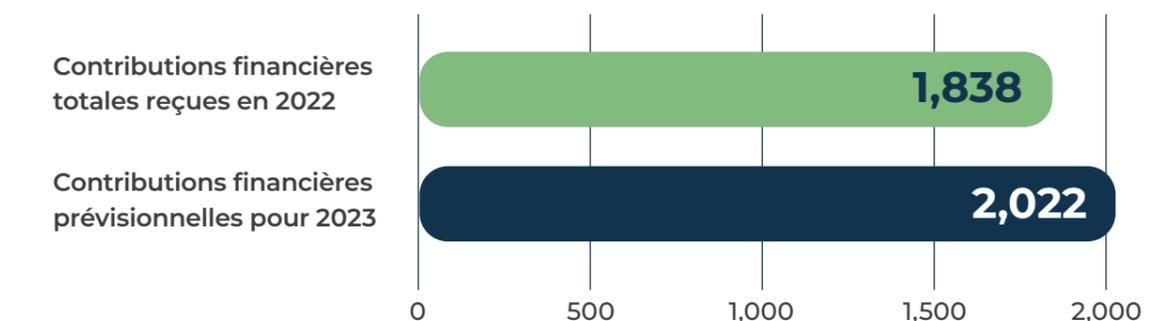


PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

Avec son passage récent sous la direction de SLR, Better Mining prévoit une augmentation des contributions et un budget prévisionnel total de \$2 022 000 USD pour 2023, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2022. Cette augmentation est

principalement attribuable à l'expansion du programme pour les minerais du cobalt, du mica et des 3T. Des efforts de levées de fonds sont en cours pour garantir la continuité d'exécution de Better Mining.

Figure 12: Prévisions budgétaires pour 2023, (en milliers de dollars)



LIMITES

Depuis son lancement, Better Mining a fait d'énormes progrès, mais sa portée et son impact sont limités par des facteurs incontrôlables.

La reproduction, la mise à l'échelle et la réalisation d'impact via Better Mining se heurtent toutefois à des défis, car les encouragements, la bonne volonté et la capacité des autres parties prenantes à mettre en œuvre les améliorations nécessaires et les mesures d'atténuation ou de réhabilitation sont des éléments déterminants.

Faibles stimulations du marché en faveur meilleures pratiques

Les stimulations du marché pour l'adoption de meilleures pratiques dans le secteur des EMAPE restent extrêmement faibles pour diverses raisons, notamment la nature fébrile, peu fiable de l'assurance et la traçabilité de la chaîne de valeur en amont, ce qui a affecté les cadres juridiques en place tel que la réglementation sur les « minerais de conflit ». Les structures fiscales et les prix des produits intermédiaires signifient que les marges destinées à la mise en œuvre de systèmes garantissant de meilleures pratiques sont minimes, ce qui freine de potentiels progrès significatifs dans l'instauration de chaînes d'approvisionnement responsables en EMAPE. Malgré l'existence du Guide l'OCDE sur le devoir de diligence et de programmes d'audit des fonderies qui s'y conforment, il y a eu des retards importants dans la mise en place d'un cadre d'approvisionnement responsable de la mine au marché pour certains minerais issus d'EMAPE,

Même si le système de Better Mining fonctionne bien, les acteurs locaux peuvent manquer de capacité ou de financement pour exécuter les plans d'actions correctives (CAP) qui leur sont recommandés. Les partenaires de développement, à leur tour, peuvent ne pas avoir les ressources nécessaires pour concentrer leurs efforts sur les défis identifiés. Quoi qu'il en soit, Better Mining a l'intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour catalyser leurs interventions.

comme le cobalt et le mica, avec des défis importants également liés aux considérations politiques des chaînes de valeur géopolitisées. Le changement escompté en amont que beaucoup d'acteurs attendent n'aura pas lieu sans implication de la Chine et de l'industrie chinoise, qui joue un rôle essentiel de par sa position dominante dans les segments intermédiaires et en amont du marché. En l'absence de stimulations plus fortes du marché pour aller vers de meilleures pratiques, les matériaux produits en EMAPE de manière non éthique continuent de trouver leur place dans les chaînes de valeur mondiales.

Déclin de la volonté de financer la transparence et les améliorations en EMAPE

Malgré le succès rencontré par Better Mining et les comptes rendus s'appuyant sur des données, et malgré les efforts de nos partenaires financiers principaux, l'effort commun des entreprises et de l'industrie pour avoir un impact au-delà des fonderies et des affineries, comme le fait Better Mining, s'affaiblit. Il est

primordial de coopérer de manière continue avec les régulateurs afin de s'assurer que les stimulations du marché pour un approvisionnement responsable en minerais extraits d'EMAPE soient instaurées et maintenues. D'ici là, les fonds étant moins importants, il est évident que l'impact sera, lui aussi, plus faible et que moins d'améliorations seront possibles, ces éléments apparaissant directement corrélés. En l'absence de mécanismes juridiques efficaces exigeant un approvisionnement responsable en cobalt et en mica, les pratiques non éthiques continueront de s'aggraver en dehors des mines exécutant activement la procédure de CAP.

Conséquences imprévues

Les solutions aux risques et aux incidents d'EMAPE sont souvent nuancées. Empêcher un enfant de travailler dans une EMAPE ne signifie pas nécessairement que l'enfant retournera à l'école, car il n'existe peut-être pas d'école pouvant l'accueillir. En décidant de suspendre l'exploitation d'une mine pour cause de risques et d'incidents graves, les exploitants miniers artisanaux et les personnes dont ils ont la charge peuvent perdre immédiatement leur unique source de revenu. La collaboration continue de Better Mining avec l'UNICEF est un bon exemple des efforts entrepris pour trouver des moyens de résoudre les problèmes systémiques (le travail des enfants) et d'en éviter les effets pervers. Il ne suffit pas d'identifier les incidents de travail des enfants, les risques et de recommander des actions sans s'interroger sur la façon dont cela se déroulera en pratique dans la réalité locale. Better Mining collabore avec d'autres parties prenantes pour créer des solutions globales minimisant les conséquences non désirées.

Modifications soudaines du contexte

Les programmes d'amélioration des EMAPE

peuvent être durables et résistants face aux changements du contexte local ou régional lorsqu'ils sont mis à l'échelle, comme Better Mining a su le démontrer. Toutefois, les tendances qui échappent à son contrôle continueront d'avoir une incidence sur les capacités du programme. Par exemple, les schémas de migration des exploitants miniers artisanaux varient fréquemment et, avec ces augmentations soudaines du nombre d'exploitants miniers artisanaux sur un site particulier, l'ordre et la sécurité du site peuvent être déstabilisés et le nombre de risques identifiés peut fortement augmenter.

Le désengagement et l'évitement des risques liés aux chaînes d'approvisionnement

Le secteur des EMAPE reste la source de risque la plus importante dans le domaine des matières premières. Les entreprises qui se désengagent des chaînes de valeur contenant des minerais issus d'EMAPE dans le but de réduire les risques à l'échelle mondiale n'empêcheront pas les EMAPE et/ou les matières premières extraites de manière non éthique d'entrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Chaque gramme de cobalt et de mica extrait par des enfants continue actuellement d'être consommé dans l'économie mondiale. La mise en place de mécanismes en amont fiables permettant de surveiller, de mobiliser et de piloter la gestion des risques est un mode de participation parfaitement adapté aux entreprises, quelles que soient leurs pratiques d'approvisionnement particulières. Au lieu de chercher à contourner les risques en adoptant une stratégie d'évitement, il est possible d'agir pour tirer parti des avancées de certains programmes qui aident à améliorer la gouvernance dans la région. Il s'agit ici d'un levier d'impact qui reste sous-apprécié et donc sous-utilisé.

ANNEXE I: RAPPORT D'ÉTAPE 5 DU GUIDE DE L'OCDE

Ce rapport soutient les entreprises qui rendent des comptes en application des différentes déclinaisons de la réglementation sur les « minerais de conflit », à l'échelle mondiale, telles que l'article 1502 de la loi Dodd-Frank des États-Unis d'Amérique (DF1502) et le règlement de l'Union européenne sur les minerais de conflit (UE 2017/821), ci-après désignés collectivement par « la réglementation sur les minerais de conflit ».

En ce sens, ce rapport présente des données récentes sur l'exécution de Better Mining, un [mécanisme en amont accrédité par la RMI](#) (« MA »).

Le champ d'application du rapport est limité aux secteurs du tantale, de l'étain et du tungstène (3T), ceux-ci étant visés par la réglementation sur les minerais de conflit.

À un coût cible d'environ 50 000 \$ US par site et par an, Better Mining a lancé un modèle sans précédent dont la capacité à être mis à l'échelle a été confirmée et qui permet d'améliorer les conditions des sites d'EMAPE, de manière systématique et à l'échelle dans la limite des budgets disponibles.

Better Mining inaugure une nouvelle approche sectorielle en matière de transparence et travaille activement à l'amélioration systémique des pratiques.

Les sites d'EMAPE d'or surveillés par Better Mining n'ont pas été inclus dans ce rapport, car Better Mining y a seulement testé ses outils de surveillance et n'y a pas été exécuté en tant que mécanisme en amont. Ce rapport présente des données anonymisées provenant de sites d'EMAPE de 3T de deux pays où Better Mining a été mis en œuvre au cours de la période considérée, soit de janvier 2022 à décembre 2022.

L'objectif de ce rapport d'étape 5 de l'OCDE sur l'exercice du devoir de diligence est d'expliquer de quelle manière Better Mining met en œuvre des pratiques conformes au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence et de rendre compte de la performance annuelle de Better Mining.

Pour plus d'informations sur la manière dont Better Mining fonctionne et sur les modalités d'adhésion, rendez-vous sur le site web de RCS Global.

RCS Global Group met en œuvre Better Mining avec l'appui de la Responsible Minerals Initiative (RMI) de Responsible Business Alliance, Ford Motor Company, General Motors, Volvo Cars, CATL, Cisco, Intel, LG Electronics, Google, Huayou Cobalt, Hanrui Cobalt, Sony et Techtronic Industries, ainsi que CMOC, IXM et Telf AG.

COMMENT BETTER MINING MET EN ŒUVRE LE GUIDE DE L'OCDE SUR LE DEVOIR DE DILIGENCE - UNE ÉVALUATION PAR ÉTAPES

ÉTAPE 1 : DES SYSTÈMES DE GESTION D'ENTREPRISE FIABLES

Pour Better Mining, l'exercice du devoir de diligence est un processus continu, préventif et réactif qui doit être entrepris par toutes les entités composant la chaîne d'approvisionnement. Sur la base de ce principe, Better Mining s'attend à ce que les entreprises qui jouent un rôle dans les chaînes d'approvisionnement surveillées par Better Mining exercent leur devoir de diligence de manière préventive et réagissent aux changements de circonstances et aux évolutions des risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Better Mining met en œuvre un processus continu de collecte de données fiables et de sollicitation des parties prenantes afin d'encourager le respect des exigences internationales, nationales et régionales relatives à l'exercice du devoir de diligence. Le protocole de gestion des risques (PGR) de Better Mining comprend un processus d'identification et de gestion des risques signalés qui est conforme au Guide de l'OCDE, mesurable et responsable.

Déployés quotidiennement sur les sites d'EMAPE pris en charge par le programme, les agents de terrain de Better Mining formés et recrutés localement sont équipés d'une application mobile qui leur permet de collecter des données sur les incidents et les risques.

Ces données sont transférées vers la base de données de Better Mining pour vérification et analyse par l'équipe internationale d'experts en risque de RCS Global. L'équipe traduit les incidents pertinents au regard de l'annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence en risques et recommande des actions correctives spécifiques aux parties prenantes locales pour exécution sur les sites d'EMAPE du programme.

En étroite collaboration avec les parties prenantes locales, les équipes internationale et locale de Better Mining supervisent l'exécution de la gestion des risques et les progrès réalisés dans les mines surveillées, par le biais de la procédure de plan d'actions correctives (CAP) de Better Mining.

Dans le cadre de cette procédure, Better Mining fait participer les parties prenantes locales pertinentes à des réunions mensuelles sur chaque site d'EMAPE du programme afin de discuter des risques et de travailler sur les actions correctives recommandées chaque mois par Better Mining. L'exécution du CAP est elle-même surveillée sur site et des données sont enregistrées, en vue de mesurer l'amélioration continue des conditions sur chaque site d'EMAPE du programme.

Traçabilité numérique des produits

Better Mining aide les exploitants de concessions minières et les exportateurs miniers à mettre en place un système de contrôle et de transparence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais, qui comprend notamment l'exécution de RCS Trace, la solution de traçabilité numérique des produits de RCS Global qui relie le physique au numérique et fournit des données de traçabilité sur les produits enregistrées numériquement depuis les mines d'EMAPE (puits ou tunnel) jusqu'aux fonderies et affineries (SOR). RCS Trace permet à Better Mining de rendre accessible un ensemble de données sur l'activité de la chaîne de responsabilité ; des données à la fois fiables, vérifiables et chronologiques.

RCS Trace est indépendante des minerais et facilement adaptable aux différentes chaînes d'approvisionnement. Cette solution économique et polyvalente fonctionne grâce à une application mobile qui permet d'enregistrer des données à distance et hors ligne ; un fonctionnement optimal pour les sites d'EMAPE. Les rapports automatisés de validation et de traçabilité des données permettent aux coopératives et aux exploitants d'EMAPE d'identifier clairement les différents maillons de la chaîne de responsabilité.

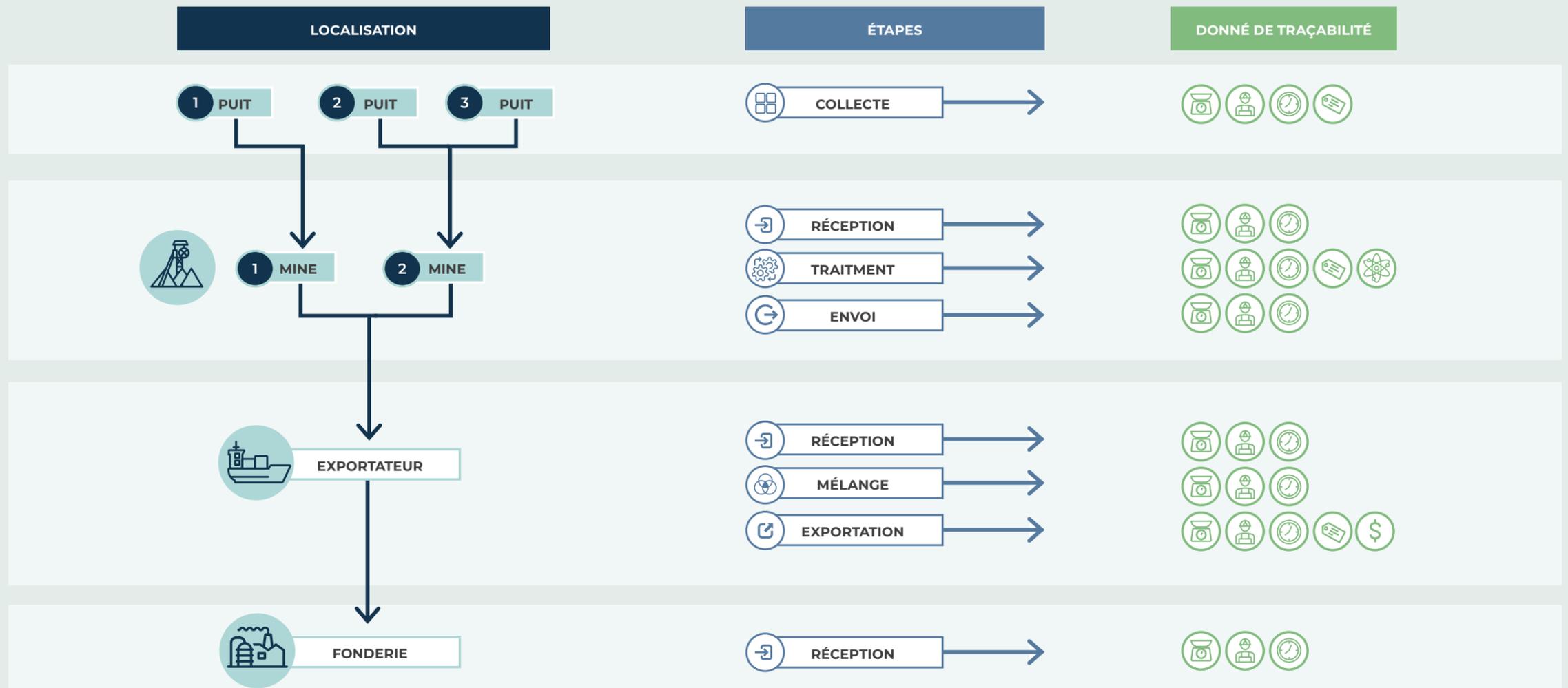
RCS Trace prend en compte l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, du puits à la fonderie, et collecte des données à chaque étape, de l'extraction sur site jusqu'au

traitement, en passant par le mélange et jusqu'à l'exportation. À chaque étape, des données essentielles sont enregistrées, comme l'emplacement, le type de minerai, la pureté, l'heure et la personne ayant procédé à l'enregistrement du point de données. Ces données essentielles sont accompagnées par des points de données plus spécifiques, tels que le poids des sacs individuels et les étiquettes d'identification uniques. Les étiquettes peuvent être préconfigurées en fonction des spécificités de la chaîne d'approvisionnement et distribuées en fonction des volumes de production afin d'éviter toute falsification.

Les données sont collectées sur site à l'aide d'une application mobile par des

membres du personnel de l'exploitant minier spécifiques, par des membres d'une agence nationale chargée d'assurer la traçabilité des minerais ou par des agents de Better Mining. Les étiquettes sont scannées à l'aide de l'application à chacune des différentes étapes et un questionnaire doit alors être complété pour enregistrer des points de données supplémentaires. Une fois les données soumises et transférées vers la base de données de Better Mining, elles sont validées par un algorithme préconfiguré et examinées par l'équipe d'experts en approvisionnement responsable de Better Mining. Ce processus s'achève par l'établissement un rapport de traçabilité détaillé qui est ensuite partagé avec les exploitants miniers et les fonderies réceptrices.

Figure 13: Collecte numérique des données de traçabilité des produits RCS Trace



ÉTAPE 2 : IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

La première étape de l'approche de gestion des risques de Better Mining consiste à effectuer une analyse préliminaire de la chaîne d'approvisionnement, appelée « évaluation de la chaîne d'approvisionnement » (ECA). Ce processus d'évaluation sert à identifier et à évaluer les risques de la chaîne d'approvisionnement en amont traités par le programme, ainsi qu'à proposer une stratégie de gestion des risques adaptée et conforme au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, pouvant impliquer différents niveaux de déploiement des systèmes de diligence de Better Mining.

Les agents de terrain de Better Mining préalablement formés sont déployés de manière continue sur les sites miniers.

Ces agents collectent des données socio-économiques et relatives aux incidents grâce à une application mobile dédiée. Lorsqu'un incident est enregistré dans l'application de Better Mining, il est immédiatement transmis à une base de données sécurisée puis vérifié/confirmé par une personne chargée de la coordination des données.

La collecte et la vérification des données socio-économiques et relatives aux incidents jouent un rôle important dans l'approche de gestion des risques de Better Mining. Better Mining a développé une procédure spécifique pour traduire les données socio-économiques et les données relatives aux incidents collectées en risques.

Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques de Better Mining

La méthodologie d'identification et d'évaluation des risques de Better Mining traduit les « incidents » ponctuels (les événements qui se sont produits une seule fois et qui ont eu un impact négatif sur la chaîne d'approvisionnement) en « risques » (impact potentiellement dangereux). Better Mining identifie les risques sur la base des incidents enregistrés et recommande des actions correctives pour atténuer les risques identifiés.

Plutôt que de simplement se focaliser sur la clôture d'incidents, il est attendu des sites d'EMAPE surveillés par Better

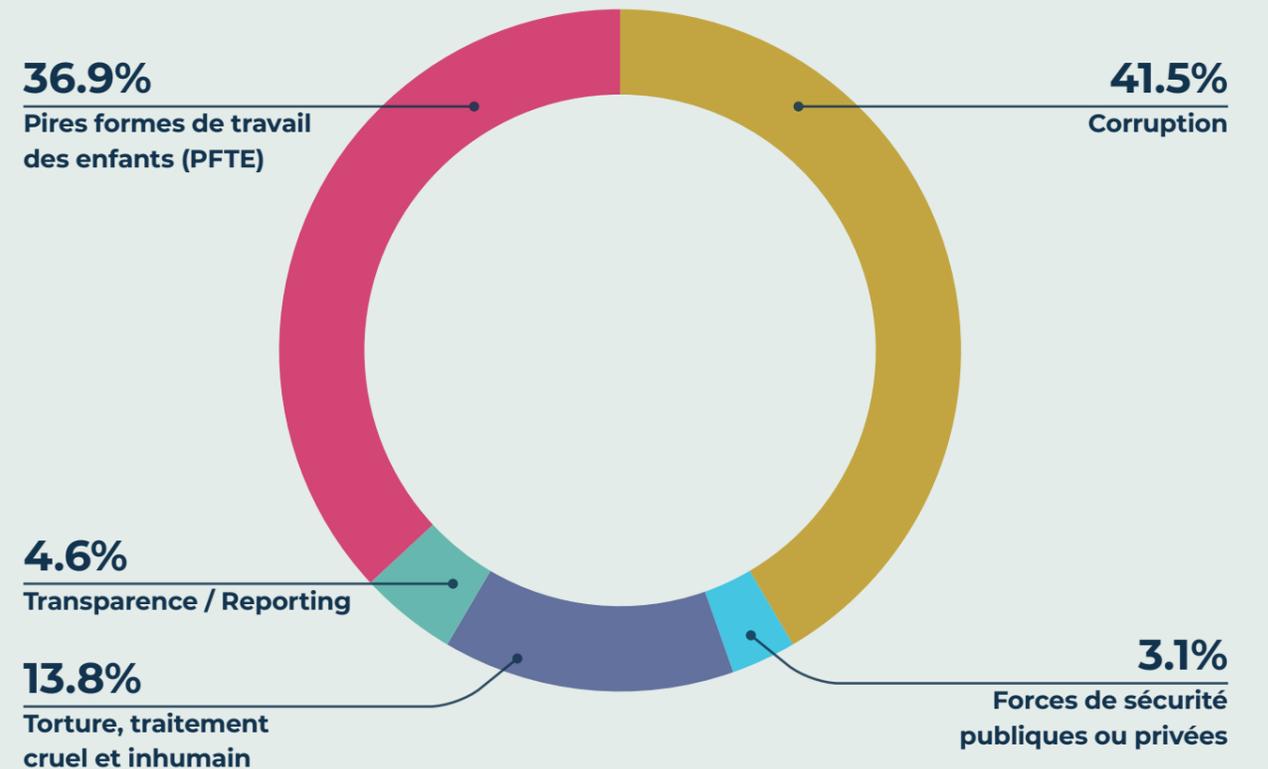
Mining qu'ils mettent en œuvre une pratique diligente adaptée à la gravité et à la probabilité des risques identifiés et un soutien leur est apporté en ce sens. L'atténuation des risques est l'approche la plus adaptée pour y parvenir. Par rapport à une approche qui serait simplement axée sur la clôture d'incidents, l'atténuation des risques permet de s'attaquer à des problèmes structurels plus profonds et apporte par conséquent une analyse plus poussée et bien plus effective en pratique que si les efforts étaient concentrés sur la simple clôture d'incidents.

Identification et analyse des risques de l'annexe II de l'OCDE par Better Mining

L'analyse des risques présentée dans ce rapport est basée sur 65 incidents, au sens des risques de l'annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, qui ont été enregistrés sur l'ensemble des 31 sites d'EMAPE de 3T du programme au cours de la période considérée.

Les 65 incidents ont été enregistrés et classés en 3 catégories de risques puis en 5 domaines de risques spécifiques sur les 26 domaines de risques spécifiques définis dans la méthodologie de Better Mining.

Incidents par risque



RISQUE	NOMBRE D'INCIDENTS
Corruption	27
Forces de sécurité publiques ou privées	2
Torture, traitement cruel et inhumain	6
Transparence / Reporting	3
Pires formes de travail des enfants (PFTE)	24
TOTALE	65

Violation critique

Les violations critiques représentent des situations de non-conformité importantes par rapport aux exigences de Better Mining et au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence. Better Mining dispose d'une procédure de violation critique qui prévoit l'exécution d'un processus particulier, conforme à l'annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.

Les violations critiques peuvent être détectées lors de l'évaluation initiale de la chaîne d'approvisionnement (ECA) réalisée par Better Mining, qui intervient préalablement au déploiement du programme sur les sites d'EMAPE ou encore dans le cadre du suivi

permanent de l'évolution des risques sur le terrain. Elles peuvent aussi être identifiées lors de la mise en œuvre de Trace, la solution de traçabilité digitale des produits de RCS Global que Better Mining utilise, au niveau des puits d'EMAPE et jusqu'aux fonderies et affineries.

Les incidents qualifiés de violations critiques déclenchent une alerte immédiate à l'attention des utilisateurs du système de Better Mining et des parties prenantes pertinentes. Un CAP spécifique est élaboré en réponse à chaque incident qualifié de violation critique et transmis aux parties prenantes pertinentes pour être exécuté

rapidement. L'échéancier d'exécution dépend du type et de la gravité de l'incident identifié, ainsi que du contexte. Si l'action d'atténuation n'est pas réalisée dans le temps imparti, Better Mining suit une procédure qui mène, en fonction du contexte, à son retrait temporaire ou définitif du site.

Au cours de la période considérée, 9 incidents, au sens des risques de l'annexe II, sur 65 incidents ont été qualifiés de violations critiques. Sur ces 9 incidents qualifiés de violations critiques, 8 ont été catégorisés comme risques liés aux pires formes de travail des enfants. Sur ces 8 incidents, 7 incidents

concernaient des enfants qui travaillaient sous terre (c.-à-d. qui travaillaient dans les puits) et 1 incident concernait des enfants transportant des charges lourdes. La neuvième violation critique a été classée dans la catégorie des risques liés aux forces de sécurité publiques ou privées. Cet incident concernait des membres de l'armée nationale qui avaient participé indirectement à des activités minières sur un site minier. Vous trouverez des descriptions détaillées des violations critiques dans la liste des incidents renseignée ci-dessous.



Pires formes de travail des enfants

Better Mining a enregistré 24 incidents de PFTE dans le cadre desquels des enfants étaient directement impliqués dans des activités minières, parmi lesquels 8 violations critiques.

Les pires formes de travail des enfants (PFTE) sont définies dans la Convention 182 et la Recommandation 190 de l'OIT comme correspondant à la réalisation d'un travail dangereux par des enfants et à toutes les formes d'esclavage et de pratiques analogues à l'esclavage, à la traite des enfants, au travail forcé des enfants et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Le risque de PFTE a augmenté en 2022 par rapport à la période d'étude précédente (novembre 2020 - octobre 2021).

Dans 16 cas, les agents de Better Mining ont enregistré des situations où des enfants écrasaient, criblaient ou lavaient des minerais et ont renseigné le score de risque : « très élevé ». La majorité de ces incidents concernaient plus précisément des enfants qui lavaient des minerais (soit 13 incidents sur 16, concernant 46 enfants au total). Ces incidents sont habituellement corrélés à d'autres risques de catégories différentes, tel que cela a

Torture, traitement cruel et inhumain

Le risque de torture, de traitement cruel et inhumain a été identifié en 2022 avec un total de neuf incidents, tous enregistrés entre février et juin 2022. La plupart des incidents signalés étaient des cas où les forces de sécurité privées des exploitants miniers manquaient de formation sur les

pu être constaté à plusieurs reprises. Par exemple, on compte 5 incidents au cours desquels les enfants ont été trouvés en train de laver des minerais dans des bassins de lavage abandonnés, qui, conformément à la réglementation nationale applicable, auraient dû être réhabilités. Pour les 3 autres incidents enregistrés, 18 enfants ont été signalés pour concassage de minerais.

Dans le cas d'un incident impliquant le transport de charges lourdes par des enfants, neuf enfants transportaient des sacs lourds contenant des minerais d'un site minier vers un village minier voisin. Cet incident a été enregistré comme un cas de PFTE et comme une violation critique. Sur ce même site minier, sept autres incidents de PFTE étaient liés à des cas d'enfants qui creusaient dans des puits, avec un total de 24 enfants concernés. Ces sept incidents ont également été qualifiés de violations critiques.

En moyenne, les incidents de PFTE sont restés constants au fil du temps et ont été identifiés sur trois sites miniers en particulier. Un site concentré à lui-même la totalité des violations critiques enregistrées.

principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR). Un autre incident concernait un cas de détention arbitraire par un agent de police des mines. Better Mining a également observé un cas d'utilisation excessive de la force par un membre du personnel de l'exploitant minier.

Transparence/Reporting

Trois incidents ont été classés comme des indicateurs de risque en matière de transparence/reporting. Ces incidents ont été enregistrés car les exploitants miniers n'avaient pas publié de rapports annuels sur l'exercice du devoir de diligence.

Forces de sécurité publiques ou privées

Le risque relatif aux forces de sécurité publiques ou privées a été identifié à la fin de l'année 2022, en raison de deux incidents corrélés. Le premier incident concernait l'installation d'une unité militaire de quatorze soldats sur un site minier. Après la mise en œuvre d'une action corrective (voir ci-dessous), Better Mining a pu vérifier que cette présence militaire était dûment mandatée et autorisée. Toutefois, six semaines plus tard, les soldats de l'unité militaire ont commencé à participer aux activités minières. Du jour au lendemain, ils ont fait travailler des exploitants

miniers artisanaux dans un puits dans le but de rassembler des pierres précieuses. Cet incident a été qualifié de violation critique et Better Mining a temporairement exclu le site du programme. Pour gérer cette violation critique, la procédure suivante doit être appliquée : une série d'actions correctives avec des échéances rapprochées est confiée à l'exploitant minier, et, une fois que toutes les actions correctives auront été exécutées, Better Mining procèdera à une évaluation du site minier pour s'assurer que le risque a été corrigé.

Corruption

Le risque de corruption a également été identifié, avec une augmentation des incidents enregistrés au cours du deuxième semestre de l'année. Dans l'ensemble, il s'agit du risque avec le plus grand nombre d'incidents enregistrés (27), et par rapport à la période d'étude précédente (novembre 2020 - octobre 2021 avec 7 incidents), le nombre d'incidents a fortement augmenté. Huit incidents étaient liés à des agents de l'État encaissant des paiements illégaux d'exploitants miniers artisanaux, de chefs de puits et de responsables de bassins de lavage. Un incident concernait le paiement d'une taxe de sécurité

illégal à un chef de chantier et un membre d'une ancienne coopérative minière. Dans 15 cas, Better Mining a enregistré des paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment de paiements versés aux membres d'une ancienne coopérative minière non autorisés sur le site minier et de paiements versés à des agents nationaux du renseignement. Enfin, à trois reprises, deux agents des forces de sécurité propres à l'exploitant minier ont reçu des pots-de-vin d'exploitants miniers artisanaux pour faciliter le détournement illégal de minerais.

ÉTAPE 3 : GESTION DES RISQUES

Better Mining assure la gestion des risques en mettant en œuvre le processus suivant : Les plans d'actions correctives (CAP) sont transmis chaque mois, de manière ininterrompue, aux parties prenantes locales sur les sites miniers surveillés par le programme. Chaque fichier de CAP comporte des indications sur le score de risque et une brève description des risques identifiés. Il liste également un ensemble d'actions correctives liées aux risques et confiées à la partie prenante concernée pour exécution. Les CAP sont continuellement mis à jour en fonction des informations sur les risques enregistrées par les agents de terrain de Better Mining travaillant sur les sites, ainsi que par les équipes projet locales de Better Mining. Better Mining élabore des CAP conformes aux bonnes pratiques, adaptés au

contexte du site et aux spécificités de chaque chaîne d'approvisionnement.

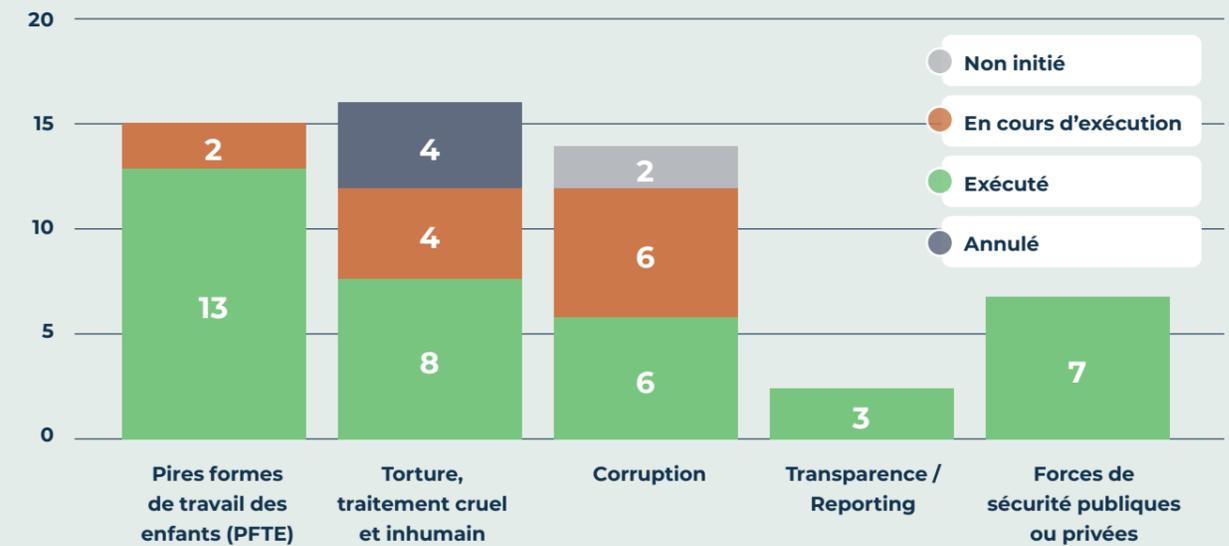
Chaque mois, Better Mining évalue les CAP comme étant « exécuté », « en cours d'exécution », « annulé » ou « non initié » sur la base d'un examen approfondi des données relatives à leur exécution, telles que la documentation, les statistiques, les lettres du gouvernement ou encore le suivi d'exécution réalisé par les agents de terrain de Better Mining et les équipes projet de Better Mining. Les progrès réalisés dans l'exécution des CAP sont le principal indicateur qu'une chaîne d'approvisionnement répond aux exigences d'amélioration continue dans le cadre du reporting de Better Mining aux acheteurs en aval et aux entreprises soutenant le programme.

Statut « annulé »

Au cours de la surveillance de l'exécution d'une action corrective, il peut être s'avérer qu'une action recommandée ne soit pas réalisable ou que le risque ait été atténué jusqu'à un seuil satisfaisant sans avoir nécessité que l'action d'atténuation en question soit mise en œuvre. Dans ces hypothèses, l'action corrective peut être clôturée sans qu'une preuve d'exécution ne soit enregistrée ou alors remplacée par une nouvelle action, plus adaptée, lorsque cela est nécessaire.

Sur les 31 sites d'EMAPE concernés et en réponse aux 65 incidents enregistrés relatifs aux risques de l'annexe II de l'OCDE, Better Mining a recommandé 54 actions correctives au cours de la période considérée.

Risques de l'annexe II OCDE pour lesquels l'atténuation a été soutenue par les plans d'actions correctives de Better Mining



Pires formes de travail des enfants (PFTE)

Plus de 85 % (13 sur 15) des actions correctives de PFTE émises en 2022 ont été exécutées. Les deux actions correctives restantes sont en cours d'exécution, ce qui montre une amélioration par rapport au rapport de BM de 2021 sur les 3T, dans lequel 19 AC sur 30 avaient été exécutées (63 %) et 3 (10 %) n'avaient pas été initiées. Les deux actions correctives en cours d'exécution ont une date limite d'exécution fixée en 2023, ce qui confirme que leur statut actuel est cohérent.

Les actions correctives de PFTE peuvent être de différentes natures et prévoir parfois des mesures punitives telles que la fermeture d'un puits lorsque des enfants y ont été trouvés en train de creuser ou encore des actions visant à informer et/ou à rappeler aux exploitants miniers artisanaux l'interdiction du travail des enfants par le biais de réunions de sensibilisation ou de formations. Parmi les actions d'atténuation mises en œuvre, on compte aussi les ateliers coorganisés avec les autorités nationales sur le travail des enfants et sur les façons d'y remédier.

Torture, traitement cruel et inhumain

Sur les 16 actions correctives initialement émises, huit ont été exécutées avec succès, tandis que quatre ont été annulées et remplacées par de nouvelles actions correctives. Les actions correctives exécutées comprennent notamment la mise à jour du code de conduite d'une concession minière, le rappel aux agents de sécurité des conséquences induites par l'usage excessif de la force et le renforcement de l'équipe de surveillance de l'exploitant minier afin d'assurer une application adéquate du code de conduite.

Trois actions correctives ont été annulées en milieu d'année. Elles ciblaient les tâches suivantes : (1) organiser des formations sur les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme pour tous les agents de police des mines et les agents de sécurité des exploitants miniers (2) exécuter une procédure KYC (Know Your Customer) pour tout agent de police affecté à la concession minière et (3) fournir une liste de tous les agents de

police des mines affectés au site. Ces trois actions ont été remplacées par deux actions correctives plus adaptées : (1) créer un code de conduite pour les agents de la police des mines (statut : exécuté) et (2) partager ce nouveau code de conduite avec tous les agents déployés sur la concession minière (statut : exécuté). Une autre action corrective a été annulée plus tard en 2022 et remplacée par deux nouvelles actions. Dans ce cas précis, la hiérarchie de la police des mines n'a pas été en mesure de fournir les noms de tous les agents de la police des mines affectés à la concession pour des raisons de confidentialité. Ces deux nouvelles actions correctives, toutes deux en cours d'exécution, prévoyaient l'enquête et la sanction de tout cas présumé d'usage excessif de la force par les agents de la police des mines et l'obligation d'informer la hiérarchie de la police des mines de tout cas futur d'usage excessif de la force.

Corruption

Seules deux des quatorze actions correctives sont « non initiées », alors que six ont été exécutées et six autres sont en cours d'exécution. Les actions correctives recommandées pour traiter le risque de corruption ciblent souvent les agents de sécurité des exploitants miniers ou encore les agents des agences nationales qui exigent des paiements illégaux des exploitants miniers artisanaux et/ou des chefs de puits. Pour atténuer ce type de risque, il est nécessaire de

mettre en œuvre des actions correctives qui prévoient des enquêtes, des sanctions sévères et des échanges avec les autorités ou les hiérarchies compétentes afin de demander le transfert ou l'expulsion des agents en question de la concession minière. L'insécurité actuelle dans la région des Grands Lacs et le manque d'engagement du gouvernement pour traiter les cas de corruption sont deux obstacles importants à la mise en œuvre de ces actions.

Transparence/Reporting

Les trois actions correctives recommandées pour traiter ce risque ont été émises car les exploitants miniers n'avaient pas publié de rapports annuels sur l'exercice du devoir de diligence. Par conséquent, Better Mining a établi un échéancier pour la publication de ces rapports, et l'ensemble des trois actions ont été exécutées en début d'année 2022.

Forces de sécurité publiques ou privées

Les sept actions correctives émises pour traiter ce risque ont été exécutées en 2022. Une action a été recommandée suite à la présence illégale d'agents de police des mines sur un site minier. Comme ces agents n'étaient pas mandatés, les échanges subséquents avec les autorités provinciales à ce sujet ont entraîné leur départ. Par ailleurs, Better Mining a aussi proposé de consulter et d'impliquer activement la société civile et les autorités locales afin de mettre un terme à un système de taxation illégal mis en place par des agents gouvernementaux. Ce système consistait à ce que les chefs de puits, les responsables de bassins de lavage et les exploitants miniers artisanaux ne disposant pas d'identification formelle versent une somme d'argent à l'agence nationale de renseignement pour poursuivre leurs opérations. Bien que la présence de ces agents ait été autorisée, la taxation intervenait en dehors de tout cadre légal. L'action corrective recommandée a été exécutée avec succès, comme l'a démontré le départ de ces agents.

Cinq actions correctives recommandées pour traiter le risque des forces de sécurité publiques ou privées ont été initiées par une unité militaire dont la présence n'était pas autorisée sur un site minier en octobre 2022. En dialoguant avec les autorités militaires, Better Mining a pu confirmer que cette présence militaire était, en fait, autorisée et mandatée, conformément aux lois nationales.

C'est ainsi que la première action a été exécutée. Cependant, ces forces militaires ont commencé à s'engager dans des activités minières illégales. En réaction, Better Mining a confié à l'exploitant une action corrective consistant à suspendre toutes les activités sur le site minier jusqu'à ce que le risque puisse être atténué. Better Mining a alors émis quatre actions correctives, chacune avec des délais d'exécution courts (moins d'un mois). Des actions correctives supplémentaires ont été recommandées pour traiter des risques qui n'ont pas de rapport avec le Guide de l'OCDE mais qui ont contribué à la gestion des risques dans cette situation. Parmi celles-ci, il y avait notamment : l'augmentation des patrouilles de police de nuit, l'inventaire et le retrait de l'équipement de traçabilité pendant la période de fermeture du site minier, l'action d'informer de la suspension du site minier et la tenue d'une enquête par les autorités provinciales sur l'incident en question. Deux autres actions correctives prévoyaient une évaluation sur site devant être effectuée par Better Mining aux côtés des parties prenantes concernées pour confirmer les progrès réalisés en matière d'atténuation des risques, et une évaluation de la chaîne d'approvisionnement du site minier suspendu par Better Mining. Ces deux activités n'ont pas encore été exécutées en raison de l'insécurité croissante dans la région.

ATTÉNUATION DES VIOLATIONS CRITIQUES

Les tableaux ci-dessous présentent les actions d'atténuation recommandées suite aux violations critiques. L'ensemble des actions correctives émises en réaction aux violations critiques, à l'exception de deux d'entre elles, ont été exécutées. Il est important de noter que les actions ci-dessous ont été recommandées pour exécution sur des sites différents, ce qui explique pourquoi certaines actions sont répétées.

Forces de sécurité publiques ou privées	Statut	Date d'exécution
Demander une copie du mandat autorisant le déploiement de troupes militaires nationales sur le site minier.	● Exécuté	Novembre 2022
Demander une enquête sur la présence de forces armées sur site et sur la participation de ces forces à l'exploitation illégale de la concession minière.	● Exécuté	Janvier 2023
Fournir une preuve de l'intervention des forces armées nationales sur le site minier.	● Exécuté	Janvier 2023
Dialoguer avec la chaîne de commandement militaire sur l'incident en question et solliciter un soutien immédiat pour faciliter le retrait de la présence armée du site minier ; les militaires étant impliqués dans des activités minières.	● Exécuté	Décembre 2022
Dialoguer avec la chaîne de commandement militaire au sujet la présence du personnel militaire impliqué dans l'exploitation minière. Ce dialogue doit permettre de clarifier les circonstances dans lesquelles les militaires ont été déployés (participation de la coopérative minière voisine, pas d'invitation de l'exploitant minier à se rendre sur site, etc.).	● Exécuté	Décembre 2022

Pires formes de travail des enfants (PFTE)	Statut	Date d'exécution
Discuter avec les autorités locales et les organes de sécurité au sujet de la lutte contre l'emploi des enfants dans les activités minières illégales.	● Exécuté	Mars 2022
Suspension du puits de Nom en raison de son implication directe dans les pires formes de travail des enfants.	● Exécuté	Avril 2022
La lettre doit contenir des mesures disciplinaires dans le cas où Nom est de nouveau surpris à faire travailler des enfants.	● Exécuté	Novembre 2022
Organiser une campagne de sensibilisation commune avec l'exploitant minier, les agences nationales et la société civile, afin de rappeler les règles suivantes à la communauté : <ul style="list-style-type: none"> • aucun enfant n'a le droit d'être sur le site minier • aucun enfant n'a le droit de travailler sur le site minier • aucun enfant n'a le droit d'effectuer des activités minières à l'extérieur et autour du site minier 	● Exécuté	Juillet 2022

Actualiser la politique de travail des enfants de l'exploitant minier en ajoutant la liste des sanctions qui seront appliquées dans le cas où des mineurs sont engagés dans des activités minières (amendes, retrait du site, etc. pour les personnes responsables).	● En cours d'exécution	
Update Mine Operator's child labour policy with the list of sanctions that will be applied in the case of minors engaged in mining activities (fines, removal from the site, etc. for those responsible).	● Exécuté	Octobre 2022
Partager les nouvelles mesures disciplinaires et l'interdiction du travail des enfants dans les exploitations minières au moyen de lettres envoyées à chaque propriétaire et responsable de bassins de lavage, chef de puits et responsable de puits.	● Exécuté	Janvier 2023
Appliquer les sanctions disciplinaires relatives aux mineurs engagés dans des activités minières.	● Exécuté	Janvier 2023
Sur le site minier, suspendre l'activité du puits de Nom où 7 enfants ont été observés en train de travailler à la fin du mois d'août.	● Exécuté	Octobre 2022
Proposer au moins 3 mesures pour traiter les pires formes de travail des enfants sur site.	● Exécuté	Octobre 2022
Collaborer avec les ONG locales pour organiser un atelier de sensibilisation sur le travail des enfants.	● En cours d'exécution	
Appliquer les actions correctives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture immédiate du puits de Nom • Mener une enquête sur les pires formes de travail des enfants signalées • Appliquer les sanctions disciplinaires recommandées par le CAP « OCDE 2022 » relatif aux violations critiques 	● Exécuté	Décembre 2022
Appliquer les actions correctives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture immédiate du puits de Nom • Mener une enquête sur les pires formes de travail des enfants signalées • Appliquer les sanctions disciplinaires recommandées par le CAP « OCDE 2022 » relatif aux violations critiques 	● Exécuté	Janvier 2023
Installer des panneaux autour des chantiers du site minier informant de l'interdiction de faire travailler des enfants dans les activités minières.	● Exécuté	Décembre 2022

ÉTAPE 4 : AUDIT

La procédure de Better Mining a été évaluée de manière indépendante et reconnue conforme aux exigences du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.

Une évaluation de la conformité de Better Mining au Guide de l'OCDE a été effectuée par une entité tierce sur la base des critères de la Responsible Minerals Initiative pour les mécanismes en amont. L'audit a été mené sur les sites de 3T où Better Mining est exécuté, au Rwanda et en RDC.

La période prise en compte pour les sites de 3T au Rwanda s'étendait de septembre 2018 à septembre 2019 et pour ceux de RDC, de janvier 2019 à janvier 2020.

Better Mining a satisfait aux exigences requises et bénéficie d'une reconnaissance totale en tant que mécanisme en amont de niveau 1. Les normes, la mise en œuvre et la gouvernance de Better Mining ont été reconnues comme étant totalement conformes au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.

En 2023, Better Mining fera l'objet d'une nouvelle évaluation indépendante concernant sa conformité au Guide de l'OCDE sur la base des critères de la Responsible Minerals Initiative pour les mécanismes en amont.



ANNEX I: DONNÉES SUR LES INCIDENTS ET LES RISQUES

1. Description de l'incident		
Date	Incident	Description de l'incident
20/1/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Sur le chantier, un enfant âgé de 12 à 14 ans a été observé devant le puits de Nom, en train de dîner avec des travailleurs adultes. Dans cette situation, il semblait que l'enfant venait de sortir du puits.
17/2/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamissage/lavage des minerais	Deux enfants âgés de 12 à 16 ans lavaient des minerais dans le bassin de lavage de Nom situé sur le chantier.
8/3/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamissage/lavage des minerais	Six enfants, âgés de 12 à 14 ans, lavaient des minerais dans un drain où les exploitants miniers artisanaux extrayaient de la cassitérite.
29/3/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Deux enfants âgés de 14 à 15 ans creusaient dans le puits de Nom situé sur le chantier.
31/3/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamissage/lavage des minerais	Trois enfants âgés de 12-14 ans lavaient des déchets de sable minéralisé près du drain de Nom.
19/4/2022	Usage excessif de la force	Nom, un exploitant minier artisanal, a été frappé sur la tête avec des bâtons par Nom, chef de la sécurité et de la traçabilité de l'exploitant minier. Cet exploitant minier artisanal a été intercepté, dans le Village minier, avec un sac d'environ 25kg de minerais qu'il essayait de détourner.
22/4/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Des factions de la police des mines de la concession minière voisine, notamment Nom et Nom, accompagnés de Nom et Nom, se sont identifiés comme étant des membres de l'ancienne coopérative minière, ont imposé aux chefs de puits du chantier 1, du chantier 2 et du chantier 3, de payer la somme de 40 000 monnaie locale, en plus d'une taxe d'inspection du puits.
25/4/2022	Détention arbitraire	Nom, de la police des mines, affecté à la concession minière, a arrêté sans motif quatre exploitants miniers artisanaux sur le chantier.
3/5/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Sur le chantier, Nom de l'agence nationale et Nom, de l'agence nationale ont payé 100\$ à Nom, le chef du puits, pour signer le rapport officiel de l'enlèvement du corps. Sans ce rapport, le défunt ne pouvait être remis à personne pour être enterré.
26/5/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Des agents de l'agence nationale, notamment Nom, Nom, Nom, Nom, Nom et Nom et des agents de l'agence nationale, notamment Nom et Nom, et certains agents de la police des mines affectés au site minier exigent le paiement d'une somme quotidienne de 5 000 à 10 000 monnaie locale des chefs de puits et des responsables de bassins de lavage où les travailleurs ne sont pas identifiés par l'agence nationale et ne disposent pas de cartes d'exploitant minier artisanal.
26/5/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Plusieurs anciens agents de la coopérative minière perçoivent entre 5 000 monnaie locale et 10 000 monnaie locale de divers puits.
26/5/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Sur le chantier, deux enfants âgés de 13 à 16 ans ont été surpris à travailler dans le puits de Nom par le sous-comité local de surveillance minière.
30/5/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamissage/lavage des minerais	Deux enfants d'environ 14 ans lavaient du sable minéralisé dans le drain de Nom.

2. Données d'analyse des incidents et des risques			
Score de l'incident	Catégorie de score	Catégorie de risque	Risque
25	■ Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	■ Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	■ Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
25	■ Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	■ Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	■ Très élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
20	■ Très élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
25	■ Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	■ Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)

1. INCIDENT DESCRIPTION		
Date	Incident	Description de l'incident
31/5/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Trois enfants, âgés de 12 à 14 ans, ont été surpris par l'équipe du sous-comité local de surveillance minière à travailler dans le puits de Nom sur le chantier.
6/6/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamissage/lavage des minerais	Un enfant, âgé de 12 à 14 ans, lavait les déchets de sable minéralisé dans un bassin de lavage abandonné du chantier.
22/6/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Un ancien agent de sécurité de la coopérative minière reçoit entre 2 000 et 10 000 monnaie locale de divers puits et bassins de lavage.
19/7/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Nom, commandant de la police des mines, et Nom, agent de sécurité de l'exploitant minier, exigent un paiement illégal de 40 000 monnaie locale de certains responsables de bassins de lavage et de 150 000 monnaie locale de chefs de puits aux chantiers 1, chantier 2 et chantier 3.
10/8/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamissage/lavage des minerais	Un jeune garçon, âgé de 15 à 17 ans, lavait du sable minéralisé au bassin de lavage de Nom.
11/8/2022	Taxation ou paiements contraires au règlement	Nom, un ancien agent de la coopérative minière, et Nom, un responsable de chantier, exigent pour chacun des puits actifs et pour chacun des bassins de lavage le paiement de 5 000 monnaie locale par jour au titre de frais de sécurité.
12/8/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Sur le site minier, Nom, un agent de l'agence nationale, exige le paiement de 2 000 à 5 000 monnaie locale par jour de chaque puits actif.
15/8/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom, un ancien agent de la coopérative minière, soutenu par certains anciens agents de sécurité de la coopérative minière, exige le paiement de 500 monnaie locale de chaque passant qui traverse la route du chantier au titre de frais pour la réhabilitation de cette route, qui est dans un état avancé de dégradation.
15/8/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Un montant de 5 000 monnaie locale est perçu quotidiennement par Nom, un ancien agent de la coopérative minière, et Nom, chef de puits sur le chantier, pour chaque puits et chaque bassin de lavage opérationnels.
24/8/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	L'équipe de 10 éléments de la police des mines récemment établis sur le site minier par le commandant de l'unité de police des mines pour le Nom du territoire exige un paiement quotidien de 20 000 monnaie locale par puits productif et de 15 000 monnaie locale par bassin de lavage actif.
24/8/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom, un ancien agent de la coopérative minière, et Nom, le chef de puits du chantier, exigent des paiements illégaux de 5 000 monnaie locale pour chaque puits productif et pour chaque bassin de lavage actif.
29/8/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Sur la route du chantier, Nom, un ancien agent de la coopérative minière, et plusieurs anciens agents de sécurité de la coopérative minière, exigent illégalement le paiement de 500 monnaie locale de chaque passant tous les lundis, au titre de frais pour la réhabilitation de la route.
31/8/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Sept enfants âgés de 10 à 15 ans ont travaillé dans le puits de Nom toute la journée.
8/9/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Des agents de l'agence nationale, notamment Nom, exigent le paiement de 2 000 monnaie locale par personne pour procéder à l'enregistrement des exploitants miniers artisanaux.

2. INCIDENT & RISK ANALYSIS DATA			
Score de l'incident	Catégorie de score	Catégorie de risque	Risque
25	Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
9	Modéré	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
25	Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
16	Élevé	Légalité	Corruption

1. INCIDENT DESCRIPTION		
Date	Incident	Description de l'incident
8/9/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom et Nom, deux agents nationaux du renseignement, exigent le paiement de 2 000 monnaie locale par personne pour procéder à l'enregistrement des exploitants miniers artisanaux.
9/9/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Quatre enfants, âgés de 11 à 14 ans, lavaient du sable minéralisé près du drain de Nom.
1/9/2022	Enfants (-18) engagés dans les pires formes de travail des enfants (transportant des charges lourdes)	Neuf enfants transportaient des sacs de minerais du chantier au village minier.
16/9/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom de l'ancienne coopérative minière, et quelques-uns des responsables du site minier, exigent le paiement d'une somme de 5 000 monnaie locale pour chaque bassin de lavage et de 10 000 monnaie locale pour chaque puits productif.
19/9/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Au total, dix enfants, âgés de 11 à 14 ans, lavaient du sable minéralisé sur le chantier 1, le chantier 2 et le chantier 3.
4/10/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	2 garçons âgés de 9 à 13 ans entreposaient et lavaient du sable minéralisé dans un drain de la mine.
4/10/2022	Présence illégale de l'armée sur le site minier	14 des éléments des forces militaires de l'unité du renseignement militaire sont arrivés sur le site minier et se sont installés, avec leurs effets personnels, dans une maison située à environ 200 mètres du dépôt de transit du site minier.
14/10/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	2 garçons, âgés de 12 à 15 ans, lavaient les déchets de sable minéralisé dans un bassin de lavage abandonné sur le chantier.
19/10/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Un membre de la sécurité de l'ancienne coopérative minière exige le paiement de 5 000 à 10 000 monnaie locale par puits productif et de 2 000 à 5 000 monnaie locale par bassin de lavage actif.
21/10/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Les agents de l'agence nationale de renseignement exigent le paiement de 2 000 monnaie locale des exploitants miniers artisanaux et de 10 000 monnaie locale des chefs de puits.
21/10/2022	Taxation illégale par les agents de l'État	Nom, un membre de l'agence nationale du renseignement, exige le paiement d'une somme de 2 000 monnaie locale de l'exploitant minier artisanal et de 10 000 monnaie locale par chef de puits au titre de frais d'enregistrement des exploitants miniers artisanaux et des chefs de puits.

2. INCIDENT & RISK ANALYSIS DATA			
Score de l'incident	Catégorie de score	Catégorie de risque	Risque
16	Élevé	Légalité	Corruption
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
25	Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
16	Élevé	Légalité	Corruption
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
16	Élevé	Sécurité	Forces de sécurité publiques ou privées
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption

1. INCIDENT DESCRIPTION		
Date	Incident	Description de l'incident
21/10/2022	Autres pots-de-vin	Nom, un agent de sécurité de l'exploitant minier, a été soudoyé avec une somme de 4 000 monnaie locale par Nom, afin faciliter le détournement de son sac de minerais de 17kg vers le village minier dans la concession minière voisine.
24/10/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Un jeune garçon de 10 à 15 ans concassait des minerais afin d'y trouver du métal.
27/10/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Cinq enfants âgés de 9 à 14 ans lavaient des déchets de sable minéralisé dans un bassin de lavage abandonné sur le chantier.
28/10/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Trois enfants âgés de 10 à 14 ans travaillaient dans un bassin de lavage abandonné sur le chantier. Deux d'entre eux lavaient des déchets de sable minéralisé dans un bassin de lavage abandonné. Le troisième portait un sac de sable minéralisé.
24/10/2022	Autres pots-de-vin	Nom, agent de sécurité de l'exploitant minier, a perçu une somme de 50 000 000 monnaie locale de la part d'un exploitant minier dans le but de faciliter le détournement d'un sac de métal de 30 kg vers le Nom de la commune dans la concession minière voisine.
28/10/2022	Autres pots-de-vin	Nom, agent de sécurité de l'exploitant minier, a perçu la somme de 50 000 monnaie locale afin de faciliter le détournement d'un lot d'environ 30 kg de métal vers le village minier.
28/10/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Deux filles âgées de 12 à 15 ans concassaient manuellement les déchets de roches métalliques, sur le chantier.
2/11/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Six enfants âgés de 13 à 16 ans creusaient du sable minéralisé dans le puits de Nom sur le chantier.
3/11/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Environ 15 enfants âgés de 10 à 16 ans concassaient des roches minéralisées sur le chantier.
11/11/2022	Enfants (-18) effectuant des activités de concassage/tamassage/lavage des minerais	Environ 5 filles âgées de 12-14 à 24 ans lavaient des déchets de sable minéralisé dans les bassins de lavage abandonnés du chantier.
14/11/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Certains anciens agents de sécurité de la coopérative minière exigent le paiement d'une somme de 500 monnaie locale de chaque passant sur l'axe du chantier et du site minier, au titre de frais pour financer la réhabilitation de la route. L'argent est partagé entre les anciens agents de la coopérative minière.
18/11/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom, un ancien agent de la coopérative minière, en accord avec les gardes de sécurité de l'exploitant minier affectés au site minier, exige le paiement de 10 000 monnaie locale et de 5 000 monnaie locale (semaine du 14 au 18 novembre 2022) de chacun des puits productifs et de chacun des bassins de lavage.
21/11/2022	Les enfants (-18) sont engagés dans les pires formes de travail des enfants (travail souterrain/sous-marin)	Trois enfants âgés de 14 à 17 ans creusaient dans le puits de Nom.

2. INCIDENT & RISK ANALYSIS DATA			
Score de l'incident	Catégorie de score	Catégorie de risque	Risque
9	Modéré	Légalité	Corruption
20	Très élevé	Human Rights	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
9	Modéré	Légalité	Corruption
9	Modéré	Légalité	Corruption
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
25	Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
20	Très élevé	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)
16	Élevé	Légalité	Corruption
16	Élevé	Légalité	Corruption
25	Violation critique	Droits humains	Pires formes de travail des enfants (PFTE)

1. INCIDENT DESCRIPTION		
Date	Incident	Description de l'incident
19/11/2022	Participation indirecte de l'armée dans les activités minières	Dans la nuit de XX/XX/2022, les forces armées de la section des renseignements militaires ont fait travailler des exploitants miniers artisanaux non identifiés dans le puits de Nom, qui produit des pierres précieuses et des minerais. Il semble que seules les pierres précieuses aient été subtilisées. La maison dans laquelle les soldats étaient stationnés appartient à Nom, l'ancien président de l'ancienne coopérative minière ; cette maison a même servi de bureau à l'ancienne coopérative minière lorsqu'elle était autorisée sur le site. Nom est maintenant membre du Parlement national.
22/11/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Les anciens membres de la coopérative minière exigent le paiement de 5000 monnaie locale des chefs de puits.
25/11/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom, agent de l'ancienne coopérative minière, exige illégalement le paiement de 5 000 à 10 000 monnaie locale de chaque puits productif.
2/12/2022	Paiements versés à des acteurs illégitimes de la chaîne d'approvisionnement	Nom, agent de l'ancienne coopérative minière, exige le paiement de 5 000 à 10 000 monnaie locale des puits productifs et des bassins de lavage actifs du chantier (semaine du 28 novembre au 2 décembre 2022).
31/1/2022	Comptes-rendus insuffisants sur l'exercice du devoir de diligence	Indisponibilité du rapport annuel sur l'exercice du devoir de diligence.
31/1/2022	Comptes-rendus insuffisants sur l'exercice du devoir de diligence	Indisponibilité du rapport annuel sur l'exercice du devoir de diligence.
28/2/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des fonderies n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
31/3/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des fonderies n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
30/4/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des fonderies n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
31/5/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des fonderies n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
28/2/2022	Comptes-rendus insuffisants sur l'exercice du devoir de diligence	Indisponibilité du rapport annuel sur l'exercice du devoir de diligence.
28/2/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des sites miniers n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
31/3/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des sites miniers n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
30/6/2022	Les agents de sécurité n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires	Les agents de sécurité des fonderies n'ont pas été suffisamment formés aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme

2. INCIDENT & RISK ANALYSIS DATA			
Score de l'incident	Catégorie de score	Catégorie de risque	Risque
25	■ Violation critique	Sécurité	Forces de sécurité publiques ou privées
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
16	■ Élevé	Légalité	Corruption
	■ Faible	Légalité	Transparency/ Reporting
	■ Faible	Légalité	Transparency/ Reporting
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
4	■ Faible	Légalité	Transparency/ Reporting
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain
12	■ Élevé	Droits humains	Torture, traitement cruel et inhumain



RCS

GLOBAL GROUP

AN  SLR COMPANY

Contactez RCS Global Group pour plus d'informations : contact@rcsglobal.com

Tous les textes, illustrations ou photographies contenus dans ce document ont été produits et appartiennent à RCS Global Ltd 2023.. Tous droits réservés.

**ENCOURAGER LE CHANGEMENT.
LÀ OÙ IL COMPTE VRAIMENT.**

rcsglobal.com
Part of SLR